

LE GOUVERNEUR GENERAL A SANCTIONNE LE BILL DE LA CONSCRIPTION HIER APRES-MIDI A TORONTO

(Dépêche "éclair" de la Presse Associée)

Toronto, 28. — 6.30 p. m. — Le Bill du service militaire a été signé par le Duc de Devonshire gouverneur général à l'Hotel du gouvernement à Toronto tard cet après-midi. — Le Bill a été apporté ici d'Ottawa par un courrier spécial.

Ceci confirme donc la dépêche du correspondant du "Canada" en date du 15 août et qui disait: "Je viens de surprendre une indiscretion d'un groupe ministériel, composé de purs Tories de l'Ontario. Ces hommes sont dans la joie. Ils viennent d'apprendre officiellement que le gouverneur général sanctionnera le bill de conscription. Toutes les tentatives pour empêcher le gouverneur pour donner suite à cette loi scélérate ont échoué et ces bons Tories s'en réjouissent."

Toronto, 28. — Le service militaire en Canada est maintenant en force. Il a été sanctionné un peu avant six heures hier soir par le duc de Devonshire aux édifices du gouvernement. Plusieurs rumeurs circulaient sur le cours à suivre, mais à la fin l'urgence a apparemment été la cause de l'envoi d'un messenger à Toronto pour faire signer le bill. Ce messenger est arrivé ce matin et est retourné de nouveau ce soir avec le bill signé. Le colonel Harold Henderson, le secrétaire militaire du gouverneur, était présent à la signature du bill.

LES MINISTRIELS SE COMPORTENT HIER COMME DES SAUVAGES

LA RUSSIE REVOLUTIONNAIRE SE DOIT D'APPUYER LE GOUVERNEMENT

M. N. C. TCHEIDSE, PRESIDENT DU CONSEIL DES OUVRIERS ET SOLDATS, DECLARE A LA CONFERENCE DE MOSCOU QUE LE GOUVERNEMENT A BESOIN DE L'APPUI DE LA RUSSIE REVOLUTIONNAIRE.

(Cable de la Presse Associée)

Moscou, 28. — V. C. Tchaidse, président du conseil des ouvriers et des soldats, qui a été reçu avec de frénétiques applaudissements par la gauche et avec des cris de "Longue vie au leader de la révolution russe", fut une déclaration montrant que seul un appui actif de la démocratie révolutionnaire, rendrait possible la régénération de l'armée, du pays et du salut de la Russie. "La démocratie, dit-il, ne peut pas être détachée d'un pays révolutionnaire, et rien, excepté un pouvoir, basé sur l'appui de masses innombrables de gens peut sauver le pays de sa position critique, et remporter la victoire sur nos ennemis du dehors et du dedans."

M. Tchaidse déclara que la démocratie révolutionnaire une reconnait que les intérêts vitaux du pays et de la révolution demandaient l'application des mesures suivantes :

Premièrement : Dans le domaine des provisions de bouche, le gouvernement, poursuivant une ferme politique, maintiendrait un monopole de céréales, et une politique de prix fixes pour les produits agricoles.

Deuxièmement : Dans le domaine du commerce et de l'industrie, la défense du pays et l'approvisionnement de munitions demande des mesures plus radicales pour la régulation du transport et une recrudescence de l'industrie productive.

Troisièmement : Les finances requièrent l'application rigoureuse de lois traitant de la taxe des revenus et des profits de guerre à part d'autres réformes, telles que l'introduction de droits de successions et des taxes sur les articles de luxe, correspondant à leur augmentation en valeur, avec d'autres mesures fiscales.

En ce qui regarde les emprunts, le gouvernement prendrait de fortes mesures pour en porter tout le fardeau.

Quatrièmement : Les réformes agricoles devraient être introduites pour prévenir toute usurpation de terre, soit individuellement, ou par des groupes d'individus ou des sociétés.

Cinquièmement : Regarding l'organisation de l'armée, les droits respectifs et les devoirs des commandants de l'armée, les commissions et les organisations devraient être définies. Regarding la question de nationalité, le gouvernement devrait passer une loi accordant à toutes les nationalités le droit de décider de leur sort, sur entente, dans l'assemblée constituante.

M. Tchaidse, conclut par un appel pour l'appui du gouvernement provisoire, qui, dit-il, devrait être investi de pleins et complets pouvoirs.

PEU D'ACTIVITE SUR LE FRONT FRANCO-ANGLAIS

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 28. — Le communiqué officiel suivant a été publié ce soir : "Il est tombé aujourd'hui une violente pluie ; le vent souffla parfois avec une grande force. Aucune action de l'infanterie n'eut lieu. En dépit de la pluie et du vent vigoureux nos avions se tinrent en contact avec notre infanterie pendant les opérations d'hier, au nord-est d'Ypres, et ont attaqué, avec succès, les troupes et les transports ennemis avec des mitrailleuses. Toutes nos machines sont revenues."

LE COMMUNIQUE DE PARIS

Paris, 28. — Le communiqué officiel suivant a été publié ce soir : "A l'exception d'un combat d'artillerie assez vif sur la rive gauche de la Meuse, il n'y a rien à rapporter."

"ARMÉE D'ORIENT, 27. — A l'ouest de Vardar les patrouilles ennemies furent repoussées sur différents points du front. Une canonnade assez vive eut lieu dans le voisinage de Monastir."

LES OPERATIONS DE LUNDI

28. — (Par la "Presse Associée") — Une violente bataille a suivi l'attaque anglaise d'hier après-midi contre plusieurs fortes positions dans le voisinage de Langemarck et suivant les derniers rapports, les Anglais ont légèrement avancé leur ligne sur un front étroit au sud-est de cette place. Deux contre-attaques déterminées ont été lancées par les Allemands contre les positions anglaises la nuit dernière dans le voisinage du taillis d'Iverness, mais elles ont été toutes deux repoussées.

L'artillerie ennemie a été très active dans la première partie de la nuit sur la gauche du front anglais. Les Allemands ont établi un vigoureux feu de barrage, mais il n'y a pas eu d'attaque d'infanterie.

UN JOURNAL EN COLERE

(Cable de la Presse Associée)

Amsterdam, 28. — Mlle Rosa Clarence, jeune fille de vingt-deux ans, de feu la comtesse Clarence, épouse de l'honorable H. S. Beland, médecin canadien, ancien ministre sous le gouvernement Laurier, prisonnier de guerre en Allemagne, est venue à La Haye, comté de St-Jean, accompagnée de M. Hector Beland, de Maskinonge, qui a rendu visite à son cousin, M. Joseph Plante, de cette paroisse.

Cette jeune fille distinguée, très instruite, est intéressante à entendre raconter les détails de la guerre en Belgique dont elle fut témoin. Elle passe l'été au Canada, chez le frère de l'hon. M. Beland.

LA BELLE-FILLE DE L'HON. BELAND

St-Jean, 28. — Mlle Rosa Clarence, jeune fille de vingt-deux ans, de feu la comtesse Clarence, épouse de l'honorable H. S. Beland, médecin canadien, ancien ministre sous le gouvernement Laurier, prisonnier de guerre en Allemagne, est venue à La Haye, comté de St-Jean, accompagnée de M. Hector Beland, de Maskinonge, qui a rendu visite à son cousin, M. Joseph Plante, de cette paroisse.

JOUISSANT DU PRIVILEGE DU 'BAILLON' LE GOUVERNEMENT VEUT EMPECHER LES LIBERAUX DE PARLER, SES PARTISANS LUI PRETENT L'APPUI DE LEURS POUVOIRS POUR ETOUFFER LA VOIX DES DEFENSEURS DES DROITS DU PEUPLE.

M. MACKENZIE FAIT REMARQUER QUE LE GOUVERNEMENT NE LIMITE PAS L'APPETIT DES MILLIONNAIRES, MAIS IL EST SANS PITIE POUR CEUX QUI DENONCENT L'INIQUITE

"LE PEUPLE CANADIEN VOUE A UNE HONTE PERPETUELLE LE GROUPE DE FORBANS QUI VEULENT PASSER UNE LOI AUSSI INJUSTE ET AUSSI ANTI-NATIONALE", S'ECRIE L'HON. M. LEMIEUX, AU MILIEU DES CRIS SAUVAGES DES MINISTRIELS

(Tribune de la Presse)

Ottawa, 28. — La nouvelle que le gouverneur général a signé cet après-midi, à Toronto, le bill de la conscription est confirmée ici par les autorités. Il est étrange que le duc de Devonshire soit allé à Toronto pour signer le bill de la conscription. Plutôt c'est le bill qui est allé trouver le gouverneur-général. Dans tous les cas, le gouvernement ne pouvait choisir un meilleur endroit que Toronto la sectaire pour signer ce bill infâme.

Le bill a été signé à six heures cet après-midi, afin que le juge Duff puisse demain après-midi sanctionner officiellement le bill.

Demain matin, le conseil du ministre de la Justice se réunira pour aviser aux moyens d'appliquer immédiatement le bill.

On ne pense pas que l'appel de la première classe soit fait avant une dizaine de jours.

La Chambre se remet dès le commencement de la séance, à l'étude du bill du Canadian Nord.

Sir Thomas White propose que l'on adopte définitivement les clauses 1, 2, 3 avant d'aborder tout autre travail. Comme l'opposition s'y oppose, on prend le vote qui donne comme résultat 52 en faveur du gouvernement et 25 contre.

M. Boulay vote avec le gouvernement. M. Gurnee vote avec son parti et M. R. Turfitt contre.

L'HON. M. BUREAU.

M. BUREAU, de Trois-Rivières, déclare que le gouvernement a assuré en présentant le bill du Canadian Nord, que les députés auraient la faculté de prendre tout le temps voulu pour discuter cette question.

Le gouvernement avait en outre promis que tous les renseignements et les éclaircissements nécessaires seraient donnés. Or rien n'a été donné et l'on veut empêcher les députés de parler.

La Chambre va voter sur le bill et adopter sans que l'on sache ce que nous achetons, ce que nous allons payer et la valeur des propriétés que le gouvernement veut nationaliser.

Qu'est-ce que la compagnie du Canadian Nord? Sont-ce les intérêts que représente le ministre des Finances. Pour ce qui est des terres du lac St-Jean auxquelles on a souvent fait allusion pendant ce débat pas un pouce n'en appartient au Canadian Nord, à l'heure actuelle. Et il en est ainsi des autres terres du Canadian Nord, les propriétés de cette compagnie ne valent pas cher.

Les députés sont appelés à se prononcer sur cette grave question de l'achat du Canadian Nord. Il aurait fallu que le ministre des Finances fasse un inventaire des propriétés, terres, matériel, qui forment l'actif de la compagnie, et nomme des experts pour évaluer la valeur de cette compagnie. Le gouvernement ne rend pas justice aux députés et aux peuple en refusant de donner ces renseignements et d'éclairer les députés qui doivent donner un vote sur cette question.

M. Jacques Bureau, parle ensuite du rapport Drayton-Ackworth. Le gouvernement a accepté les conclusions de ce rapport parce qu'elles faisaient son affaire, aujourd'hui le gouvernement accepte un rapport s'il lui fait plaisir, sinon, il le rejette. En quel nom le parlement est-il appelé aujourd'hui, à décider de la transaction du Canadian Nord. Le gouvernement ne fera pas croire à des hommes sages que aucune correspondance n'a été échangée entre les propriétaires de la compagnie et le gouvernement, si le gouvernement s'est lancé dans cette affaire sur de simples déclarations de M. MacKenzie et Mann, il est criminellement coupable.

Le député de Trois-Rivières rappelle l'emprunt négocié en 1914 par le Canadian Nord. Alors le ministre des Finances a déclaré que au montant d'actions représentant \$40,000,000 seraient déposés au trésor du Canadian Nord, le gouvernement devait donc nommer des directeurs qui devaient protéger les intérêts du gouvernement.

Or, les actions en "fiducie" sont sorties du trésor du Canadian Nord pour être données en garantie à d'autres créanciers. Le gouvernement a fait preuve d'une impardonnable insouciance.

Le ministre des Finances a déclaré hier soir qu'il était réticent sur le fait que l'opposition voulait faire de l'obstruction.

Quelles sont les rumeurs sur la rue. C'est que le gouvernement s'apprête à opérer un vol infâme, à extorquer au peuple canadien 600 millions au moins.

Nous n'avons pas d'objection à ce que le gouvernement achète le Canadian Nord, mais nous nous objectons à ce qu'il le fasse sans au préalable nous donner les renseignements nécessaires qui ont été refusés. Si l'on veut passer une loi inique, qu'on le dise, mais pas en secret. A ce moment, M. Rainville rappelle à M. Bureau qu'il a atteint les vingt minutes réglementaires.

M. Rainville lui accorde encore quelques minutes. M. Bureau dit qu'il se servira de ces quelques minutes pour protester une dernière fois contre l'iniquité opérée par le gouvernement sous le drapeau anglais qui porte tant de fois l'emblème de toutes les libertés.

M. ETHIER

M. Ethier, des Deux-Montagnes, déclare qu'il veut protester contre ce bill avec toute l'énergie dont il est capable.

Il rappelle que le gouvernement a déjà fait passer deux lois iniques, le bill de la conscription et celui du vote des soldats.

M. Ethier rappelle le manifeste lu par M. Graham, de financiers de Montréal, qui mettent en garde le gouvernement contre la loi inique que l'on veut faire passer de force.

Pourquoi a-t-elle présentée cette loi? Pour tirer du poché des hommes qui ont manipulé malhonnêtement des millions. C'est pour sauver de la banqueroute la banque Canadienne du Commerce.

M. Ethier cite aussi une lettre de financiers de Toronto qui protestent contre l'achat du Canadian Nord.

Le gouvernement restera-t-il sourd à ces sérieux protestations qui viennent de la part d'amis du gouvernement des deux plus grands centres financiers du pays. On dirait que depuis quelques mois nous vivons sous un gouvernement boche.

M. Ethier cite les paroles de sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, qui a déclaré qu'un gouvernement moribond n'avait pas le droit d'imposer au peuple canadien une dette de 600 millions alors que le crédit du pays à l'étranger n'a jamais été si inférieur qu'en ce moment.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler le dernier emprunt qu'a flétri à Washington sir Thomas White.

En terminant, le député des Deux-Montagnes trouve étrange que M. Rainville tourne aujourd'hui la tête du côté de l'opposition au point d'attraper le torticolis, alors qu'hier il louchait d'une façon inquiétante du côté du ministre des Finances.

M. KNOWLES

M. Knowles, de Moose Jaw, déclare que la seule raison qui a poussé le ministre des Finances à imposer le bill, c'est qu'il craignait la franchise.

(A suivre à la page 7)

LE PRESIDENT WILSON REJETTE LES PROPOSITIONS DU PAPE

DANS UNE LONGUE NOTE, LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE VOISINE DIT QUE LES ALLIES NE PEUVENT NEGOCIER AVEC LE GOUVERNEMENT AUTOCRATIQUE DE L'ALLEMAGNE.

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 28. — Le rejet de la note pacifique du pape par le président Wilson restera sans contredit le fait saillant de la guerre. De plus, on indique que les Alliés de l'Entente ont virtuellement choisi le président Wilson comme leur porte-parole devant le monde.

La note constitue l'apogée de la remarquable série de documents d'Etat où le président Wilson a défendu la cause démocratique mondiale contre l'autocratie dans la haute cour de l'opinion publique, et acceptée de plus en plus par les peuples alliés, comme exprimant leur idéal.

Il semble qu'il n'y ait aucun doute que les Etats-Unis furent choisis pour répondre devant le monde, avant toutes les autres nations. Il n'est pas connu ici si les nations de l'Entente enverront une réponse personnelle. On considère comme probable qu'ils adopteront dans une large mesure la déclaration du président et enverront leurs notes d'endossement.

La teneur générale de la réponse du président était attendue partout, mais il n'y avait aucun avis de termes puissants qu'il pourrait avoir employés pour dire que le monde ne peut pas avoir foi dans le gouvernement autocrate de l'Allemagne.

Les étudiants de la diplomatie voient dans sa dénonciation de l'autocratie militaire un nouvel appel au peuple allemand poussé à la guerre pour chasser leurs maîtres militaires et joindre la démocratie à un gouvernement fait pour traiter avec le reste du monde.

Le trait de la réponse qui est certain de fixer l'opinion publique est la froide détermination de ne pas permettre même que le sujet des négociations de paix ne soit pas divulgué aussi longtemps que les forces malhonnêtes et dominantes de l'autocratie et du militarisme contrôleront les puissances centrales. Il n'est pas même nécessaire de lire entre les lignes de la réponse du président pour voir clairement le but inflexible évident.

C'est pour cette raison que le président n'est pas pour entrer dans aucune discussion de paix détaillée par le pape Benoît, quoique la note du pape fut alléchante, en ceci que le pontife adoptait quelques-uns des principes énoncés par le président Wilson lui-même dans ses déclarations antérieures. D'un autre côté, on ne cherche pas à éviter la responsabilité d'exprimer une opinion sur laquelle la paix future serait basée parce que la réponse du président Wilson dans ses derniers paragraphes déclare de nouveau pourquoi l'Amérique est entrée dans la grande guerre.

La différence radicale qui semble exister entre le pape et le président touche cette vraie question d'une paix stable et durable.

La réponse est signée du secrétaire d'Etat Lansing, quoique la note papale fut adressée aux chefs des nations.

LA REPONSE DU PRESIDENT WILSON.

Washington, 28. — Le président a rejeté les propositions de paix du pape.

Dans une note envoyée hier soir, et rendue publique ici ce soir, le président dit que tandis que chaque cœur qui n'est pas aveugle et endurci par la terrible guerre, doit être touché par l'émouvant appel de Sa Sainteté, ce serait folie de prendre le sentiment de la paix, dit-il, si réellement il ne conduit au but proposé.

Traiter avec une puissance telle que les gouvernements de la Germanie sur le plan du pape Benoît XV, déclara le président, entraînerait une récupération des forces et une répétition de la domination de cette puissance sur le monde, maintenant maîtrisée, mais non défait après avoir inondé un continent avec le sang des femmes et des enfants innocents, et des pauvres infirmes et aussi des soldats.

Une paix durable doit être basée sur la foi de tous les peuples et sur la justice et l'égalité et sur les droits communs de l'humanité, ajoute-t-il, et nous ne pouvons prendre le mot de "statu quo ante bellum", puis qu'il y ait alors un pardon général, un désarmement général et un concert des nations, basé sur l'acceptation du principe de l'arbitrage. Que, par le même concert soit établie la liberté des mers; que les réclamations territoriales de la France et de l'Italie, les problèmes des Etats-Unis, des Balkans et la restitution de la Pologne, soient laissés à tels ajustements que pourra rendre possible le nouveau tempérament de conciliation créé par cette paix, tout en tenant un juste compte des aspirations des peuples dont la fortune politique et les affiliaisons en feront le sujet.

Il est manifeste qu'aucune partie de ce programme ne peut être exécutée avec succès à moins que le rétablissement du "statu quo ante" n'en fournisse une base ferme et adéquate. L'objet de cette guerre est de délivrer les peuples du globe de la menace et de la puissance actuelles d'un gigantesque établissement militaire dirigé par un gouvernement irresponsable qui, après avoir secrètement fait le projet de dominer le monde, s'est voué à l'exécution de ce projet, sans tenir aucun compte ni des obligations sacrées des traités, ni des pratiques séculaires ou des principes si longtemps reconnus du droit et de l'honneur internationaux; qui a choisi son moment pour la guerre; a assésé son coup soudainement et avec féroce; n'a été arrêté par aucune barrière, soit de droit, soit de pitié; a baigné tout un continent dans le sang, non pas dans le sang des soldats seulement, mais aussi dans le sang innocent des femmes et des enfants, des faibles et des pauvres; et qui, maintenant, est arrêté, mais non vaincu, l'ennemi des quatre cinquièmes du monde.

Voici le texte de la réponse : 17 août, 1917.

A Sa Sainteté Benoît XV, Pape.

En accusant réception de la communication de Votre Sainteté, aux peuples belligérants, en date du 1er août 1917, le président des Etats-Unis me charge de transmettre la réponse suivante :

Tout cœur qui n'aura pas été aveuglé et endurci par cette terrible guerre ne peut qu'être touché de l'émouvant appel de Sa Sainteté, le Pape; ne peut qu'apprécier la dignité et la puissance des motifs humains et généraux qui l'ont inspiré et doit désirer ardemment que nous puissions suivre la voie vers la paix qu'il nous indique avec tant de persécution.

Mais ce serait folie de la suivre si elle ne doit pas, en fait, nous conduire au but qu'il propose. Notre réponse doit être appuyée sur la froide logique des faits et ne pas s'en écarter.

Ce n'est pas une simple suspension d'armes qu'il désire, c'est une paix stable et durable. Il ne faut pas que la présente agonie se répète et ce doit être notre plus sérieuse considération que de nous en préserver.

Sa Sainteté, en somme, propose que nous revenions au "statu quo ante bellum", puis qu'il y ait alors un pardon général, un désarmement général et un concert des nations, basé sur l'acceptation du principe de l'arbitrage. Que, par le même concert soit établie la liberté des mers; que les réclamations territoriales de la France et de l'Italie, les problèmes des Etats-Unis, des Balkans et la restitution de la Pologne, soient laissés à tels ajustements que pourra rendre possible le nouveau tempérament de conciliation créé par cette paix, tout en tenant un juste compte des aspirations des peuples dont la fortune politique et les affiliaisons en feront le sujet.

(A suivre à la page 5)

CHRONIQUE DES SPORTS

Le véritable athlète doit faire de tous les sports et d'être champion dans aucun.
H. HAUSER.

LES PROPOS DU MONDE SPORTIF

UNE des bévues de l'administration Borden a été celle de la clôture des pistes de courses le 1er août. Au lieu de suivre la méthode des gouvernements du Commonwealth Australien qui se sont bien gardés de ne pas taxer les pistes, M. Borden et ses associés ont eu bon de mettre la clé à la serrure sans s'occuper des revenus qu'une telle taxe raisonnable sur les profits des hippodromes aurait pu rapporter au pays. Il est vrai que plusieurs amis du gouvernement qui sont fortement intéressés dans certains hippodromes de la C. R. A., auraient mal vu cette démarche.

Le rameur Bob Dibble de Toronto, vient d'être blessé pour la deuxième fois en France. Dibble était à peine remis de ses premières blessures, qu'il retourna au front pour assister à l'assaut de la crête de Vimy. C'est là qu'il reçut les blessures qui mettent actuellement sa vie en danger. Bob était un ami des sports canadiens-français qui se rendait à Toronto. Plusieurs de sa troupe chancelaient sûrement la mentalité de certains Canadiens à l'endroit de la province de Québec.

LA préparation militaire de la jeunesse ou pour mieux dire de nos enrôlés volontaires a toujours été fort négligée. Les bataillons canadiens-français auraient dû compter parmi leurs officiers des gens au courant de l'athlétisme, qui auraient trouvé le moyen d'intéresser les nôtres aux choses du sport en leur expliquant l'utilité en bon français de la province de Québec. Nos soldats qui ont tenu constamment les devants dans tous les grands combats auraient-ils été pris par surprise par la faiblesse physique, c'est-à-dire qu'ils auraient été les Boches dans le Rhin. Le major Asselin souhaitait une telle préparation militaire avant le départ de son bataillon pour le front.

CERTAINS journaux croient encourager le jeu national et lui attirer les foules en annonçant tous les jours que tel ou tel joueur sera traduit, en cour de police, l'après-midi de nature à tuer ce que l'on prétend vouloir encourager sous le couvert d'une littérature franchement hostile à la croûte. Cessons donc d'emplir les amateurs !

LA LIGUE JACQUES-CARTIER

La ligue Jacques-Cartier qui a donné dimanche dernier, une si intéressante partie de croûte à Saint-Henri, annonce un très beau programme pour dimanche prochain. Les deux parties à l'après-midi ont en effet les suivantes :

National II vs Saint-Pierre à Saint-Pierre aux Liens. Rosemont vs Pacific Canadian, en haut de la rue Davidson.

Le National II qui est en tête de la ligue avec neuf victoires se propose bien de triompher de nouveau, dimanche, et de continuer sa marche vers le championnat. Il aura toutefois un dur adversaire, car le Saint-Pierre qui possède une bonne équipe, luttera chez lui, au milieu de ses partisans, et il fera l'impossible pour remporter les honneurs de la journée et pour triompher des invincibles cadets du National. Ce dernier pos-

LE METROPOLE A SAINT-HENRI

Le Metropole après plusieurs succès a fini par arranger deux parties : dimanche, entre le Jeronien qui a défait les meilleurs clubs de la province et qui compte sur ses fameux lanceurs Picard et Cramer pour vaincre le populaire Metropole. Samedi, comme on le sait, d'après le compte rendu, Rose, Crevier, etc., et lundi, le Metropole jouera contre le Sorel, qui se prétend de taille à vaincre n'importe quelle équipe de baseball dans la province avec Martin, le lanceur de la ligue Internationale avec Murphy, revenu des Etats-Unis, formant une équipe des plus formidables. Cette lutte, après des parties des plus sensationnelles jouées à Saint-Henri, devraient attirer une foule énorme au populaire terrain de Saint-Henri, coin Rouge de Lima et Mortimer.

LA FORTUNE DE JOHNNY EVERS

New-York, 28. — Johnny Evers n'a pas fait grand baseball, depuis deux ans, mais cela ne l'a pas empêché de recevoir, en salaire, autant sinon plus qu'aucune des étoiles les plus brillantes des Majors.

Le petit "Troyen" se vit remettre un chèque de \$25,000 lorsqu'il accepta de faire partie des Braves, le 1914. A part cela, son contrat lui garantissait un salaire de \$10,000 et un bonus dont le montant était fixé suivant le rang occupé par le club, à l'issue de chaque saison. Et le contrat était valide pour trois ans.

Evers fut membre des Bostonians pendant quelque trois ans et demi, car il passa aux Phillies vers la mi-saison, cette année. Durant ce temps, il n'emporta pas moins de l'argent des Braves, \$25,000, ce qui, à notre avis, est suffisant pour rendre malade d'envie n'importe quel président de banque, surtout lorsqu'on considère qu'un joueur de balles au camp ne "travaille" que durant six mois ou à peu près chaque année.

La fameuse clause du bonus, dans le contrat d'Evers, était comme suit : Il recevait \$2,000 si le club finissait en tête ; \$1,500 s'il terminait deuxième ; et \$1,000 pour le troisième. Le contrat lui garantissait un bonus chaque saison en plus de sa part dans les recettes de la série mondiale de 1914, année qu'il passa aux Braves et reçut \$25,000 pour apposer sa signature au bas d'un contrat. En plus de cette somme, de son salaire de \$10,000 et d'un bonus de \$2,000, ce qui fait \$27,000, la série fin de saison, avec les Athletics, lui rapporta exactement \$28,125, de sorte qu'en 1914 seulement, il reçut pour ses services, \$39,125, ce qui est vraiment incroyablement.

A l'issue de la saison de 1915, Evers avait emporté \$11,500, les Braves ayant terminé deuxième, ce qui lui avait donné un bonus de \$1,500, et en 1916, son travail lui rapporta \$11,000, les Braves en terminant troisième, lui ayant donné \$1,000 de bonus. Et cette année, son salaire, pour la première partie de la saison a été de \$5,000, ce qui fait que Boston l'a enrichi de quelque \$57,000 en trois ans et demi.

L'an dernier, Evers ne prit qu'une soixante et onze parties, et durant 1914 et 1915 il avait eu également s'absenter souvent de l'alignement. Il est donc facile de calculer que pour le temps qu'il a passé en uniforme, le petit "Troyen" a été payé aussi cher sinon plus cher que Cobb, Speaker et autres célébrités.

PARC SOHMER. — Représentation de gala ce soir.

LA LIGUE INTERNATIONALE

A Toronto :
Toronto : 60000155-3 12 1
Richmond : 60000100-1 1 2
Batteries : Leake et Lalonde ; Adams, Donohue et Reynolds.

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
Toronto	22	20	297
Providence	22	20	294
Baltimore	22	20	292
Richmond	22	20	291
Boston	22	20	287
Buffalo	22	20	284
Richmond	22	20	280

UN MOTOCYCLISTE QUI SERA INTERESSANT A VOIR

JIMMY UNQUHART, QUI N'A QU'UNE JAMBE, PRENDRA PART AUX COURSES DE MONT-ROYAL. — UN DEFI DE JACK LAVIOLETTE A COHEN ET McNAMARA

Parmi les nombreux motocyclistes qui prendront part à la réunion du 1. 2 et 3 septembre prochain à la piste Mont-Royal, le plus intéressant de tous les concurrents sera sans contredit Jimmy Unquhart, un soldat de retour du front et qui a perdu une jambe dans la bataille de Fricourt. Unquhart s'est inscrit dans les épreuves pour amateurs et il sera sûrement un rival sérieux pour ses adversaires si l'on tient compte de ses essais à la piste de St-Laurent, ces jours derniers. En présence de plusieurs athlètes qui s'étaient rendus au terminus de courses pour voir nos motocyclistes locaux à l'entraînement, Unquhart a fait plusieurs tours de piste à une allure de 60 milles à l'heure et a émerveillé les spectateurs par sa vitesse malgré son infirmité.

Un autre motocycliste que le public montréalais aimera voir sans contredit est le capitaine St-Gelais, de Lowell, Mass. Ce coureur a gagné récemment une course de cinquante milles à Wakefield, Mass., alors qu'il couvrait cette distance en cinquante-six minutes. St-Gelais est arrivé de Lowell avant-hier et il s'est aussitôt rendu chez Arthur Ross où il s'est entretenu avec toutes les épreuves pour amateurs.

Jack Laviolette, bien connu du public de la métropole, veut prendre une revanche éclatante sur Benny Cohen pour la défaite que ce dernier lui a fait subir au parc Delorimier dimanche dernier et il ne craint pas de lancer un défi à Cohen ou à tout autre motocycliste pour un pari ou pour la gloire. Jack désire aussi rencontrer Ray McNamara, le briseur de records, dans une course d'automobile à la piste Saint-Laurent.

Comme on peut le voir la rivalité est grande entre nos fameux coureurs et les amateurs qui se rendront au Mont-Royal, samedi, dimanche et lundi prochain peuvent être assurés d'être témoins de courses très intéressantes. La première épreuve commencera à 2 heures précises chaque jour et tout se passera dans l'ordre car l'organisateur de ce meeting, Arthur Ross, le fameux joueur de hockey, tient à faire un succès et nous sommes persuadés qu'il réussira.

Un service spécial de tramways a été assuré pour les jours afin d'accommoder le public qui désire se rendre à la piste Mont-Royal, et un enclos sera réservé pour les automobiles, les voitures et les motocyclistes.

CHERRIER VS STE-CECILE

Dimanche, le 2 septembre aura lieu au Parc Delorimier une partie de baseball entre le Cherrier et le Ste-Cécile de Delorimier, cette partie attendue depuis longtemps par les partisans des deux clubs aura enfin lieu, car le Cherrier qui possède un bon record, ayant vaincu le Metropole d'une façon si complète veut s'attaquer au Ste-Cécile qui possède le plus beau record parmi les clubs amateurs. La Sainte-Cécile qui désire ne rencontrer que les meilleurs clubs a retenu le Parc Delorimier pour cette rencontre et lundi, fête du Travail, jouera au Parc Delorimier une partie de baseball entre le Saint-Jérôme et la Sainte-Cécile, car il y a une rivalité extrême qui règne, le Saint-Jérôme ayant vaincu la Sainte-Cécile d'une manière dont tous les amateurs rappellent, donc, en foule au Parc Delorimier, les 2 et 3 sept., et voir du bon et du beau baseball.

LE BLUE LABEL

Le Blue Label a gagné samedi la première partie de leur série avec le C. P. R. A. A. dans une partie des plus contestées. Les deux clubs avaient amené sur le terrain leur plus forte équipe. Voici les noms des joueurs : C. P. R. A. A. : Smith, R. G. Carter, Carmel, Daigle, Rose, Hétu, Lafrance, Dufault, Carhilleff et Lamoureux.

Blue Label : St-Pierre, Grégoire, Crevier, Fortin, Panneton, Goudreau, R. Grégoire, Art. Lavoie, et Willie Gingras.

Gingras a retiré sept hommes au bâton et de part et d'autre tous les joueurs se sont mis en évidence.

Voici le score par manche : C. P. R. A. A. : 2000600000—8
Blue Label : 000140511—11

La prochaine partie aura lieu encore au Parc Lafontaine samedi prochain à 3.30 heures.

NORD VS VILLERAY

Dimanche dernier, le club Villieray a remporté une grande victoire en triomphant du Laurentien par le score 6 à 1. Le dernier s'était assuré les services de ses trois joueurs pour la circonstance. M. L. Gauthier, gérant du Villieray, tient à informer le public que le Villieray, appartenant à madame Balmoral Reserve qu'il accepte son défi pour un enjeu de \$25 et qu'il se mettra en communication avec lui cette semaine.

Dimanche, le 2 septembre, le Villieray recevra le Laurentien, coin Fallon et Christophe-Colomb, la forte équipe le Nord.

LES LIGUES MAJEURES

Voici les résultats des parties jouées hier dans les séries majeures du baseball organisé :

LIGUE NATIONALE	G.	P.	P.C.
A. Boston :	110002466—5	12	0
Cincinnati :	00001000—1	2	5
Batteries :	Schneider et Wingo ; Barnes, Allen et Traggesser.		

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
A. Brooklyn :	000110000—2	11	0
Batteries :	Vaughn et Elliott ; Cadore et Kruger.		
A. New-York :	000100250—3	8	2
Batteries :	Carlson et Schmitt ; Peritt et Kariden, Onslow.		
A. Philadelphia :	000100400—6	13	3
Batteries :	Goodwin Watson et Gionzani ; Fittery, Ceschier, Alexander, Bender et Kilfiter.		

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
New-York :	65	43	647
Philadelphia :	65	43	679
St-Louis :	65	53	521
Cincinnati :	65	53	521
Chicago :	62	61	594
Brooklyn :	57	61	452
Pittsburgh :	39	80	323

LIGUE AMERICAINE

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
A. Chicago :	000002010—3	10	1
Batteries :	Caldwell et Alexander ; Williams, Faber et Schalk.		
A. St-Louis :	001000000—1	4	1
Batteries :	Shocher et Schang ; Daventour et Severd.		

POSITION DES CLUBS	G.	P.	P.C.
Chicago :	70	45	532
Boston :	65	45	547
Detroit :	64	55	520
St-Louis :	63	61	492
New-York :	55	61	482
Washington :	49	74	392
Philadelphia :	41	75	379

FAITS ET GESTES DE NOS AMATEURS DE BASEBALL

UN RECORD QUI RESTERA LONGTEMPS. — LES QUATRE PREMIERS CLUBS EN LICE, DIMANCHE, AU SHAMROCK. — FIN PROCHAINE DE LA SAISON.

Il est plus que probable que le nouveau record pour les "strike-outs", établi par "Rube" Cramm, des Stars, contre La Casquette, alors qu'il retira 17 frappeurs au bâton, restera longtemps. Il a également établi un nouveau record en n'accordant que deux hits, ce qui constitue le plus petit nombre de hits de la saison.

Les Stars ont égalé le record des Athletics, cette saison, lorsque, dans une partie de ligue, leur capitaine extérieur n'eut pas "quit-out" à son crédit. Le receveur Morin en eut 17, (tous les "strike-outs" de Cramm). Carver en eut 8 au premier but, tandis que Crutcheley mit les deux autres à son crédit.

Les six hits des Athletics, sur les balles de Clement, échurent à trois frappeurs. Le receveur en eut trois, Webster deux, Flynn un.

La score 2 à 1, qui caractérise la partie Athletics-Chevaliers de Colomb est une autre indication de la valeur des attractions de la ligue de la Cité.

Les champions étaient heureux de voir Sprague Cleghorn mettre deux hits à son actif. Ce fut juste au même temps, l'an dernier, que le joueur de hockey et de baseball commença à frapper dur sur la balle, et sa tenue au bâton contribua pour beaucoup au triomphe final des Stars sur le Crescent.

Sprague est parti pour faire exactement la même chose, cette année.

Zappa, le jeune arrêt des Chevaliers de Colomb, a accepté hier les chances au champ, dimanche dernier. Quatre ou cinq de ces arrêts furent sensationnels et lui méritèrent bien les applaudissements, qu'il reçut alors.

Zappa, Rice, Arnold et Hoese furent les seuls joueurs, qui purent toucher au bâton de Ric Paquette, chacun mettant un hit à son crédit.

La dernière moitié de la dernière phase de la série de la ligue de la Cité commença, dimanche prochain, alors que les quatre premiers clubs du circuit en viendront aux prises. Ces rencontres seront les plus passionnantes de la saison. Avec les Crescent, les Stars et les Indiens pratiquement égaux, les amateurs ont droit de s'attendre à une fin de saison émuante.

Crescent et Star se rencontreront dans la première partie du double-header de dimanche, tandis que les Athletics et les Indiens se mesureront ensemble. Une victoire pour les Stars, les placera sur un pied d'égalité avec les Crescent.

La journée de dimanche donnera aux amateurs un spectacle unique par le nombre et la valeur des lancers, qui seront à l'oeuvre, ce jour-là. Avec Bridgford, Cramm, Palmer, Paquette, Spear, O'Coin et Malcolm-Fraser en action, les amateurs assisteront à un déploiement d'habileté sans égal.

Doyle, des Athletics, a fait preuve de grandes capacités à couvrir les buts. Son vol de deuxième et de troisième buts donna la victoire à son club, puisqu'il compta quelques secondes après avec le point décisif.

Les estrades du Shamrock recevront probablement, dimanche, la plus grande foule, qui ait jamais assisté à un programme de la ligue de la Cité.

DES COURSES A PIED POUR LES JOUEURS

Après les pratiques, les joueurs du National prendront part à des handicaps pour des cuillers offertes par le président Caron.

Le National s'est mis à l'oeuvre hier soir, en vue de sa partie de samedi avec les Shamrocks à Maison-Neuve. Le club pratiquera encore ce soir et jeudi. Tous les joueurs ont reçu instruction d'être présents, et ceux qui s'absenteront sans raison seront mis à l'amende. La direction du club est décidée à gagner à tout prix les quatre parties qui restent à jouer, et à remporter le championnat.

Outre les pratiques, il y aura des courses chaque soir. Les épreuves finales auront lieu jeudi soir. M. A. L. Caron, président du National, a donné une demi-douzaine de cuillers en argent qui seront données en prix aux gagnants de ces courses. Ces cuillers sont d'un fort joli modèle et elles constitueront un joli souvenir. Les joueurs pourront donc s'exercer à la faire de la vitesse. Il n'y a aucun doute que les joueurs vont se disputer l'honneur de posséder ces cuillers. L'on peut donc s'attendre à des courses mouvementées et ceux qui assisteront en spectateurs aux pratiques verront de belles et bonnes courses.

Newy Lalonde nous disait hier que le National devrait gagner toutes les parties qui lui restent à jouer. Dans son opinion, le National est supérieur aux Irlandais et c'est simplement la malchance qui a été cause que l'équipe canadienne-française a perdu ses trois premières parties. Il devrait maintenant triompher d'ici à la fin de la saison. Dans tous les cas, le National va se préparer ferme toute la semaine, et il va tâcher de donner satisfaction à ses partisans samedi prochain. Il devrait y avoir foule ce jour-là à Maison-Neuve. La foule procurera des émotions.

UN AUTRE QUI S'EST ENVOLE

LE JOUEUR DE TENNIS MCLOUGHLIN FAIT MAINTENANT PARTIE DE L'INFANTRIE DE MARINE DES ETATS-UNIS

San Francisco, 28. — Maurice E. McLoughlin, le fameux joueur de tennis, n'apparaîtra plus dans aucun concours. Il fait maintenant partie de la grande équipe qui se lancera prochainement à la victoire contre les hordes du Kaiser. En effet, il vient de s'enrôler dans l'infanterie de marine stationnée à San Pedro, Calif. McLoughlin a débuté comme joueur en 1909 et gagna le championnat en 1912. Depuis lors ses victoires ont été très nombreuses.

LES "SCRIBES" DE CHICAGO

ILS SOUHAITENT QUE LES CIN-CINNATI GAGNENT LE CHAMPIONNAT DE LA LIGUE NATIONALE.

Chicago, 28. — Les rédacteurs sportifs de cette ville sont tous d'opinion que le baseball bénéficierait énormément dans l'Ouest d'une série de parties pour le championnat mondial entre les Cincinnati et le club de Charles Comiskey. Tous souhaitent ardemment que les Giants soient défait dans les séries de la ligue Nationale. La distance entre Cincinnati et Chicago permettrait aux amateurs de suivre les séries avec un intérêt tout spécial.

ENTRE LES ROYAUX ET DES "ETOILES"

VERRONS-NOUS UNE PARTIE DE BASEBALL ENTRE NOS "PROS" ET LES ETOILES DE LA LIGUE DE LA CITE ?

Il est question d'organiser prochainement une toute de baseball entre une équipe d'étoiles de la Cité et nos Royals. Le président Lichteheiser avait récemment des négociations à cet effet avec M. Cecil Hart, mais les choses n'ont pas encore pris forme d'une affaire réglée. La ligue de la Cité, qui a pour président M. Billy Innes, depuis la retraite de M. Hart, ne semble guère disposée à cette affaire. Cette rencontre aurait sûrement été fort intéressante.

UN AMBLEUR DE MARQUE

TOMMY MURPHY EN A DECOUVERT "UN AUTRE" DANS BUTT HALE.

Philadelphia, 28. — Un de nos meilleurs ambleurs que le Grand Circuit a produits, cette année, est le cheval hongre Butt Hale, que Tommy Murphy pilote avec tant d'habileté depuis quelques temps. Ce "wiggler" ne fit guère d'impression aux réunions de Detroit et de North Randall, mais c'est à Kalamazoo qu'il commença à se faire valoir. A la réunion de Columbus qu'il étala sa valeur en triomphant de l'ambleur canadienne Little Battie que Cœ considérait comme invincible. Murphy est d'avis que ce cheval étonnera les amateurs de trot et d'amble avant la fin de la saison du Grand Circuit.

LE SPORT ET PERSHING

Paris, 27. — Le général Pershing, commandant en chef des forces expéditionnaires américaines, a bien voulu recevoir quelques représentants de la presse et de ses déclarations nous retonnent la note suivante :

Il est absolument nécessaire que chaque soldat soit pénétré de l'esprit de discipline. Cet esprit doit se montrer même dans les petites choses, comme par exemple le salut et les formes extérieures du respect.

La discipline d'une armée peut être comparée à la discipline d'une équipe de football américaine, où chaque homme est entraîné au point de vue physique et au point de vue moral. Il faut qu'un soldat, comme un joueur de football, sache ce qu'il doit faire dans chaque circonstance, soit individuellement, soit collectivement. Un soldat ne doit pas être un automate. Il doit se plier à la discipline nécessaire, mais il doit aussi, si son chef tombe, pouvoir le suppléer, le remplacer.

AUX COURSES DE SARATOGA

Saratoga, 28. — Voici le résultat des courses de ce après-midi :
1ERE COURSE. — Chevaux de deux ans et plus : 1 à 2 furlongs.
1. Rapid Fire, 112. A. Collins, 7 à 1.
2. Golden Glow, 118. Peak, 11 à 5.
3. Golden, 103. Buxton, 12 à 1.
4. 1 et 5 à 3.
5. 1 et 5 à 3.
6. 1 et 5 à 3.
7. 1 et 5 à 3.
8. 1 et 5 à 3.
9. 1 et 5 à 3.
10. 1 et 5 à 3.
11. 1 et 5 à 3.
12. 1 et 5 à 3.
13. 1 et 5 à 3.
14. 1 et 5 à 3.
15. 1 et 5 à 3.
16. 1 et 5 à 3.
17. 1 et 5 à 3.
18. 1 et 5 à 3.
19. 1 et 5 à 3.
20. 1 et 5 à 3.
21. 1 et 5 à 3.
22. 1 et 5 à 3.
23. 1 et 5 à 3.
24. 1 et 5 à 3.
25. 1 et 5 à 3.
26. 1 et 5 à 3.
27. 1 et 5 à 3.
28. 1 et 5 à 3.
29. 1 et 5 à 3.
30. 1 et 5 à 3.
31. 1 et 5 à 3.
32. 1 et 5 à 3.
33. 1 et 5 à 3.
34. 1 et 5 à 3.
35. 1 et 5 à 3.
36. 1 et 5 à 3.
37. 1 et 5 à 3.
38. 1 et 5 à 3.
39. 1 et 5 à 3.
40. 1 et 5 à 3.
41. 1 et 5 à 3.
42. 1 et 5 à 3.
43. 1 et 5 à 3.
44. 1 et 5 à 3.
45. 1 et 5 à 3.
46. 1 et 5 à 3.
47. 1 et 5 à 3.
48. 1 et 5 à 3.
49. 1 et 5 à 3.
50. 1 et 5 à 3.
51. 1 et 5 à 3.
52. 1 et 5 à 3.
53. 1 et 5 à 3.
54. 1 et 5 à 3.
55. 1 et 5 à 3.
56. 1 et 5 à 3.
57. 1 et 5 à 3.
58. 1 et 5 à 3.
59. 1 et 5 à 3.
60. 1 et 5 à 3.
61. 1 et 5 à 3.
62. 1 et 5 à 3.
63. 1 et 5 à 3.
64. 1 et 5 à 3.
65. 1 et 5 à 3.
66. 1 et 5 à 3.
67. 1 et 5 à 3.
68. 1 et 5 à 3.
69. 1 et 5 à 3.
70. 1 et 5 à 3.
71. 1 et 5 à 3.
72. 1 et 5 à 3.
73. 1 et 5 à 3.
74. 1 et 5 à 3.
75. 1 et 5 à 3.
76. 1 et 5 à 3.
77. 1 et 5 à 3.
78. 1 et 5 à 3.
79. 1 et 5 à 3.
80. 1 et 5 à 3.
81. 1 et 5 à 3.
82. 1 et 5 à 3.
83. 1 et 5 à 3.
84. 1 et 5 à 3.
85. 1 et 5 à 3.
86. 1 et 5 à 3.
87. 1 et 5 à 3.
88. 1 et 5 à 3.
89. 1 et 5 à 3.
90. 1 et 5 à 3.
91. 1 et 5 à 3.
92. 1 et 5 à 3.
93. 1 et 5 à 3.
94. 1 et 5 à 3.
95. 1 et 5 à 3.
96. 1 et 5 à 3.
97. 1 et 5 à 3.
98. 1 et 5 à 3.
99. 1 et 5 à 3.
100. 1 et 5 à 3.

VICTOIREUX A LAVAL

Le club de baseball Red Sox (inc.) est allé dimanche dernier rendre visite au fameux club Dorval et l'a défait par un score écrasant de 17 à 6 en six manches. Le point saillant de la joute fut le lanceur Sarscartier, du Red Sox, qui tint ses adversaires en échec pendant les six manches et ne leur accorda que quelques hits très espacés. Tous les autres joueurs se distinguèrent au champ comme au bâton. Le 9 septembre le club Red Sox ira rencontrer le fameux club Tétraville Ind. sur son terrain à Tétraville. Pour informations, L. Benoit, gérant, au local du club, 1011 rue St-Christophe.

AMUSEMENTS NATIONAL FRANÇAIS

Cette semaine REOUVERTURE DE LA SAISON "MA JOLIE ROSETTE"
4 actes de Lacombe
Début de Mme Robert et M. Debré.
Toute la troupe.
Location : Est 170. 123-5-A.

FRANÇAIS

AUJOURD'HUI — 2 p.m., 7 p.m., 9 p.m.
Halle, McIntyre Co. grand numéro de danses. Les deux parties de 15. Les cinq vieux Nouveaux programme jeudi, en matinée, 1000 signes à dix cents. Grande concert caractéristique du dimanche. 125-1-A.

GAYETY BURLESQUE

2.15 Aujourd'hui 8.15
La Grande Troupe de Harry Hasting avec Dan Coleman.
125-1-A.

ORPHEUM — Vaudeville

Deux fois par jour, 2.15, 8.15 p.m.
VAUDEVILLE
Concerts du dimanche.
125-1-A.

PARC DOMINION

Toute la semaine, deux fois par jour.
HOLDEN LE GRAND PLOMBER
Evénements spéciaux le jour de la Fête du Travail, sous les auspices du Conseil des Métiers et du Travail.
Admission, 10 cents.
125-6-A.

PARC SOHMER

Semaine 20 Août — (3 et 5 P. M.)
3 MILETTES BULLOWA GIRLS
THE YALTES SEYMOUR'S DOGS
LYLE WAYNE LA BANDE
Gala : Mercredi, Vendredi, Samedi, 10-12-4.

GEME COURSE. — 6 furlongs

1. Serenest, 110. Butwell, au pair, 3 à 1.
2. Assumet, 115. Schuttinger, 3 à 1.
3. 1 et 5 à 3.
4. 1 et 5 à 3.
5. 1 et 5 à 3.
6. 1 et 5 à 3.
7. 1 et 5 à 3.
8. 1 et 5 à 3.
9. 1 et 5 à 3.
10. 1 et 5 à 3.
11. 1 et 5 à 3.
12. 1 et 5 à 3.
13. 1 et 5 à 3.
14. 1 et 5 à 3.
15. 1 et 5 à 3.
16. 1 et 5 à 3.
17. 1 et 5 à 3.

UN GARÇON DE HUIT ANS TUÉ AU TUNNEL DE LA RUE S-DENIS HIER APRES-MIDI

Un petit garçon de 8 ans, du nom de Adrien Chaput, demeurant 10684 Châteaubriand, a été tué hier après-midi, près du tunnel de la rue St-Denis, par une automobile conduite par le chauffeur Chester Hayes, 418 rue Guy.

L'enfant voulut traverser la voie en arrière d'un tramway et n'avait pas vu venir l'auto. Malgré tous les efforts du chauffeur, l'auto frappa le petit garçon, qui resta inanimé sur le sol.

Le chauffeur prit aussitôt la petite victime et la conduisit chez le Dr Ducharme; mais la mort avait déjà fait son œuvre. Le corps a été déposé à la morgue pour enquête.

L'EXPERTISE PASSERA, LE VETO DU MAIRE EST RENVERSE

Quatorze échevins formant la majorité du Conseil en décident ainsi à la séance d'hier. — Texte de la motion.

La fameuse question de l'expertise municipale que l'on croyait enterrée sous les débris du veto du maire l'avait recouverte et réapparue hier au Conseil avec un regain de vie triomphante.

On sait à quelles vicissitudes elle fut d'abord soumise et comment la dépense projetée de \$18,000 pour indiquer des experts new-yorkais à venir fournir leur nez dans nos affaires parut être aux yeux de M. le maire Martin une telle énormité qu'il refusa énergiquement de seconder les desirs du Conseil et de signer le contrat d'engagement.

Il restait à savoir si la signature du greffier serait suffisante. On opina dans l'affirmative et, comme résultat, la motion suivante, soumise hier par l'échevin Brodeur, avec l'appui de l'échevin Ward fut adoptée à la majorité de 14 voix contre 2.

Voici le texte de la motion:

Proposé par l'échevin Brodeur, secondé par l'échevin Ward:

Que la résolution adoptée par le Conseil le 9 juillet 1917 qui a été réaffirmée par une autre résolution le 19 juillet 1917 au sujet du vote d'une somme de \$18,000 pour une expertise de l'administration municipale, soit amendée et modifiée comme suit, savoir:

En retranchant du rapport du Bureau des Commissaires soumis au Conseil à ce sujet, l'alinéa 3 qui se lit comme suit:

"Que Son Honneur le Maire et le greffier de la Cité soient autorisés à signer au nom de la Cité le contrat à intervenir entre cette dernière et le Bureau de Recherches Municipales de New-York, lequel contrat devra être préparé sous la direction du département en loi."

Et en remplaçant ledit alinéa, par le suivant:

"Que le greffier de la Cité soit autorisé à signer au nom de la Cité le contrat à intervenir entre cette dernière et le Bureau de Recherches Municipales de New-York, lequel contrat devra être préparé sous la direction du département en loi."

Ont voté pour les échevins Larivière, Ward, Mayrand, Blumenthal, Ménard, McDonald, Rubenstein, Hushion, Houle, Dubéau, Brodeur, Lafortune, Weldon et Bédard (14).

Contre, les échevins Lamarre et Denis.

Les échevins O'Connell, Elie, Turcot et Vandellac étaient absents.

LA SEANCE D'HIER AU CONSEIL DE VILLE

Une longue et vive discussion à propos du projet de reconstruction des ponts Viau et Lachapelle. — Autres questions discutées.

La séance du Conseil de ville hier après-midi a été marquée d'une longue et vive discussion, autour d'un rapport du bureau des Commissaires "à l'effet de réitérer un rapport recommandant de voter la somme de \$10,000 pour préparer les plans et commencer la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle.

On en fut, d'ailleurs, pour les frais de paroles et l'alternative de tout recommencer lorsqu'au bout d'une heure environ, l'échevin Ménard, soulevant un point d'ordre qui fait remarquer que le rapport en question n'avait point reçu l'approbation du contrôleur des finances. On convint de l'irrégularité et l'affaire fut laissée sur la table.

Sur la proposition de l'échevin Mayrand, le Conseil a endossé la tenue d'une résolution adoptée par l'Association de la taxe unique de Toronto protestant contre le rachat des obligations du Canadian Nord par le gouvernement.

Enfin, à la majorité de 14 à 2, le Conseil a adopté une motion de l'échevin Larivière d'après laquelle la ville de Montréal, nonobstant le veto de son maire, pourra signer le contrat de l'expertise avec le bureau des Recherches Municipales de New-York.

L'affaire des plans et de la reconstruction des ponts Viau et Lachapelle a donc provoqué d'assez vives explications de la part du maire, du commissaire Côté et des échevins Ménard et Mayrand. Ces messieurs semblent d'accord à reconnaître la nécessité de prendre des mesures pour réparer les ponts dont il s'agit, mais ils diffèrent d'opinion quant aux voies et moyens. Le maire et le commissaire Côté sont d'avis que le premier pas à faire est de préparer les plans pour lesquels on demande une appropriation adéquate.

L'échevin Ménard craint par-dessus tout qu'une fois les plans élaborés, on décide de changer les emplacements des ponts. Suivant lui, on pourrait avec quelques centaines de piastres réparer convenablement les ponts sans encourir le risque de se voir entraîner dans des dépenses exagérées à un moment où le trésor est à sec.

Le commissaire Côté, ainsi que le maire ont appuyé sur l'absolue nécessité de reconstruire ces ponts ou de les réparer de façon à assurer la sécurité du transport entre Montréal et l'île Jésus dont les fermiers viennent en grand nombre sur les marchés. Ils ridiculisent les rumeurs dont parle M. Ménard allant à dire que des influences seraient à l'œuvre pour amener la ville à changer l'emplacement des ponts Lachapelle et Viau.

Il n'a jamais été question de cela, déclare le maire et ce ne sont que de simples rumeurs de rue. Cependant, MM. Ménard et Mayrand voudraient avoir des garanties et la discussion s'anime jusqu'à friser à certains moments les personnalités.

MM. Mayrand et Hushion interpellent le maire pour savoir s'il n'est pas à sa connaissance que de gros propriétaires ont pris des options sur certains lots longeant la rivière des Prairies.

Non, répond le maire avec force. On revient à la charge.

— Non! non! répète le maire avec plus de force encore. Nommez donc des noms si vous en savez; parlez donc, les pures d'entre les pures!

Il n'y a pas de schéma là-dessus.

LE CONCOURS LITTÉRAIRE

DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.

Désireuse de participer dans la mesure de ses moyens à l'épanouissement littéraire auquel nous assistons depuis quelques années, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a institué un troisième concours de prose.

C'est à même toute l'histoire du Canada que l'on est invité de puiser; depuis les actions plus ou moins séculaires, jusqu'aux événements qui nous sont contemporains et qui, à certains égards, ne sont pas les moins dignes de fixer l'attention.

Pour ne pas vouloir circonscire le si vaste champ des faits et des caractères historiques, elle se permet cependant de signaler ce qui serait un désavantage pour la bonne figure que doit présenter une œuvre collective de ce genre, attendu que le recueil des travaux primés pourrait contenir un bon nombre de pièces identiques par le sujet.

Sans interdire de s'occuper d'épisodes comme le combat du Long-Sault, la réponse de Frontenac à l'envoyé de Phipps, la bataille des plaines d'Abraham, ni de figures popularisées comme Madeleine de Vercheres, d'Iberville et de Salaberry, — car il serait regrettable qu'on les en bannît tout à fait, — et sans conseiller non plus des travaux sur des personnages, des faits, des événements, des lieux, etc., nous estimons que la façon personnelle d'apprécier les grandes figures, les actes désintéressés, les gestes épiques, en un mot, toute cette incomparable matière dont notre histoire abonde, ne pourra qu'ajouter à l'attrait des brefs et substantiels travaux que sollicite cette joûte littéraire.

La plus grande latitude est laissée aux participants, quant au choix des sujets, et nous n'osons en signaler aucun, car nous estimons que la façon personnelle d'apprécier les grandes figures, les actes désintéressés, les gestes épiques, en un mot, toute cette incomparable matière dont notre histoire abonde, ne pourra qu'ajouter à l'attrait des brefs et substantiels travaux que sollicite cette joûte littéraire.

À côté des œuvres savantes, une littérature nationale doit compter ses travaux de vulgarisation. Nous voudrions que ce concours fut un effort pour mettre l'histoire canadienne à la portée de tous, pour la populariser au point que le plus humble de nos citoyens pût la comprendre et la goûter. Et pour cela nous n'attendons pas des participants au présent concours qu'ils entreprennent de tracer de grandes pages à la façon de l'historien de carrière, de celui qui doit se renseigner aux sources. Comme documentation, il suffit, croyons-nous, de consulter les ouvrages historiques, pour y puiser un thème, un bon choix, et de ses données essentielles.

La matière d'histoire se prête à divers procédés de vulgarisation. On peut apporter, sur un fond de vérité, des développements qui, en n'ayant que le mérite de la vraisemblance, mettent particulièrement en relief le rôle d'un personnage, la portée lointaine d'un fait, les caractères d'une situation historique. La valeur des travaux de ce genre se mesure à la qualité des idées que l'on a mobilisées au service du but à atteindre.

En second lieu, on peut faire d'un héros un portrait plus grand que nature, ou bien dramatiser un récit au point de lui communiquer les caractères de la légende. Faut-il dire que de semblables travaux font appel à toutes les ressources de l'imagination?

Les uns et les autres ne se rattachent à l'histoire proprement dite que par la réalité du fond essentiel; ils constituent une amplification littéraire à base historique.

Conditions:

1—Les travaux devront être en prose.

2—Ne pas contenir plus de 2,500 mots.

3—Parvenir au secrétariat de la Société avant le 20 octobre, 1917.

4—Être signés d'un pseudonyme seulement. Le jury fera connaître son choix en publiant dans le "Petit Canadien" les titres et les pseudonymes des travaux primés ou qui auront mérité une mention honorable.

Dans les quinze jours suivant la publication de ce rapport, les concurrents devront prouver qu'ils sont les auteurs des travaux primés ou mentionnés en faisant parvenir au secrétariat de la Société leurs noms et adresse mis à la suite du premier paragraphe de leur manuscrit. En s'abstenant de remplir cette condition dans le délai prescrit, les concurrents verront leur travail déclassé, pour l'avantage des suivants dans l'ordre de mérite.

5—Le résultat du concours paraîtra dans le "Petit Canadien" de novembre.

6—La Société se réserve le privilège de publier dans cette revue d'abord les travaux primés et ceux qui auront mérité une mention honorable. Les autres manuscrits seront renvoyés aux auteurs qui en auront exprimé le désir.

7—Les prix.—La Société Saint-Jean-Baptiste a résolu d'affecter cent dix piastres (\$100) pour les prix de concours; elles seront réparties de la manière suivante:

Premier prix . . . \$40
Deuxième prix . . . \$30
Troisième prix . . . \$20
Quatrième prix . . . \$10
Cinquième prix . . . \$10

Le jury — Les participants au concours apprendront avec satisfaction que M. l'abbé L. A. Desrosiers, licencié en lettres de la Sorbonne et principal de l'École Normale Jacques Cartier; M. E. Z. Massicotte, conservateur des archives judiciaires de Montréal; et M. Adolphe Fauroux, directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice, ont bien voulu accepter de juger les travaux. Tous trois se sont acquis de belles réputations littéraires, en écrivant de remarquables travaux d'histoire nationale.

Dans une agence de pompes funéraires: — Comment! \$100 pour le concours de ma femme! Oh! ne pourriez-vous pas me passer cela à \$90?

L'entrepreneur après un moment de réflexion:

— Je vous réduirai de \$5.00, mais c'est uniquement pour vous encourager.

GRANDE ASSEMBLÉE LIBÉRALE DIMANCHE A SAINT-LAURENT

M. D.-A. Lafortune, candidat libéral dans Jacques-Cartier, convoque ses électeurs à une grande assemblée qui aura lieu dimanche prochain, le 2 septembre, à St-Laurent. La réunion commencera à 2.30 heures.

En outre M. Lafortune, adressera la parole à: M. L. J. Gauthier, député de St-Hyacinthe; M. Médéric Martin, député de Ste-Marie; M. Gust. Boyer, député de Vaudreuil; M. J. S. A. Ashby, député à la Législature; M. Oscar Gladu, candidat dans Yamaska; M. W. H. de Bellefeuille, président de la "Jeunesse Libérale" du comté de Jacques-Cartier.

A LACHINE, LES LIBÉRAUX SE PREPARENT

En vue des élections prochaines, les libéraux de la cité de Lachine ont cru opportun de convoquer une grande assemblée pour être tenue aujourd'hui à huit heures du soir au No 244 de la rue Saint-Joseph, à laquelle on procédera à l'élection d'un comité d'organisation pour la prochaine lutte.

Les amis de la cause libérale devront se faire un devoir d'assister en grand nombre à cette assemblée, car du choix qui y sera fait des officiers, dépendra le succès de la prochaine élection dans le comté de Jacques-Cartier et pour cette raison, tous les libéraux se feront un devoir d'être présents.

LE QUARTIER HOCHELAGA CHOISIRA SES DELEGUES

Les libéraux du quartier Hochelaga sont convoqués pour ce soir à la salle du Club Chénier, 17 Rouville, pour procéder au choix des délégués à la convention libérale du comté.

En outre du quartier Hochelaga, le comté du même nom comprend les quartiers Duvernay et Delorimier.

CONVENTION LIBÉRALE DU COMTE MAISONNEUVE

Ce soir, à 8 heures, aura lieu dans la salle du Marché de Maisonneuve la convention libérale du comte Maisonneuve.

On s'attend à la présence de l'hon. M. R. Lemieux, l'hon. Jérémie L. Décarie, M. Alphonse Verville, J. W. Lévesque, C. A. Wilson, C.R., M.P. de Laval.

DE NOS CONCITOYENS VIVENT ENCORE COMME EN PLEIN BOIS

Une partie du quartier Mercier est encore privée de tous les services publics, et cela malgré les promesses des autorités municipales.

UNE VISITE INTERESSANTE D'UN DES REDACTEURS DU "CANADA"

Croirait-on que dans Montréal, l'eau à tous les propriétaires, cela existe encore des propriétaires qui sont tenus de charrier l'eau à la tonne, et d'avoir leurs cabinets d'aisance dans le jardin?

Quoique ceci passe pour invraisemblable le fait existe, et il a été donné à un de nos représentants de constater cette énormité.

Sait-on que pour se rendre dans cet endroit privilégié, il n'y a pas de rues, pas de trottoirs? Les rues ne sont que des fondrières; les trottoirs, si les y aient dans le temps, en bois, aujourd'hui il n'en reste que des vestiges.

Cette localité si peu enviable se trouve dans le quartier Mercier, sur ce qui était autrefois la terre Lapointe.

De 25 à 30 propriétaires ayant élu leur domicile sur des lots achetés sur cette terre, pas un n'a encore, depuis 1911 que la terre a été subdivisée, ni trottoirs, ni rues, ni égout, ni rien.

Cependant lorsque M. Hormidas Lapointe, père à la ville, le terrain voulu pour l'ouverture des rues, il avait été formellement convenu, que les travaux d'utilités publiques seraient faits sans retard.

Mais il faut croire, que entre prometteur et tenir, il y a une marge de... plusieurs années, car nous voici depuis au milieu de 1917 et les rues St-Denis, Lapointe et St-Emile perpendiculaires à la rue Notre-Dame, et les rues Marselle, de Teck, Ovia, Langemare, Boyce et Honfleur, rues transversales, n'ont pas encore obtenu les premières nécessités que comportent la création d'un quartier habitable.

Les résidents qui ont construit sur les rues ci-haut mentionnées, sont obligés d'aller chercher l'eau nécessaire aux besoins du ménage, à plusieurs arpents de distance; on voit d'ici, l'inconfort qu'il résulte pour ces familles d'être privées d'eau courante. La non moins grande incommodité est également celle de n'avoir comme "tout à l'égout" qu'une simple fosse au coin du jardin.

Que fait-on de l'hygiène, de la salubrité publiques, au sein du conseil de l'Hôtel-de-Ville?

Tolérerait-on un semblable état de choses dans tout autre quartier de Montréal? Cela est douteux. Souventes fois, les propriétaires, victimes de cette incurie municipale se sont adressés soit à leur représentant à l'Hôtel-de-Ville, M. l'échevin Larivière, ou bien même directement aux chefs des départements des égouts, de l'égout, de l'hygiène, etc., etc., mais le résultat c'est que toujours ils ont obtenu des promesses, mais c'est tout.

Une des dernières promesses fut celle que la ville fournirait à ses frais

CHEMINS DE FER ET NAVIGATION



LAC LOUISE

La Perle

des Rocheuses Canadiennes

Invite l'amateur d'alpinisme, l'admirateur des beautés naturelles

Faites l'ascension des Lacs dans les Nuages, rendez-vous à la vallée des Dix Pies, à la vallée du Paradis et admirez le glacier Victoria du

CHATEAU LAC LOUISE

où chaque fenêtre encadre un paysage sans prix.

Le Château, avec toutes ses facilités, n'est qu'un anneau dans la chaîne d'hôtels et de la Pacific Canadian a jetée à travers le continent

Privileges d'arrêt en route

Le Pacifique Canadien

Pour plus amples renseignements, appelez au service aux

Bureaux des billets, 141-145 rue St-Jacques. Tel. Main 8125. Hôtel Windsor, parcs Windsor et Parc Viger.

"Essayez la route des Grands Lacs entre Port McNicoll et Port William"

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

125-1

Le Canada

Montréal, Mercredi, 29 août 1917.

La force prime le droit

LA CLOTURE A OTTAWA

La bataille pour le pays contre les millionnaires du Canadian Northern est commencée. Les libéraux ont combattu avec le zèle et la vaillance de dévoués serveurs du peuple contre la mesure de gouvernement, qui doit avoir pour résultat de charger le pays d'une nouvelle dette de cinq cents millions.

Incapable de répondre effectivement aux arguments de l'opposition, Sir Thomas White a eu recours au bâillon et a demandé l'application du règlement de clôture.

Et voilà encore une fois la force brutale du nombre qui prévaut sur le droit, dans notre pauvre Canada qui se saigne pourtant aux quatre membres — sans compter la saignée obligatoire dont il est menacé — pour la défense du droit contre la force.

Qu'est-ce que le peuple du Canada va répondre à cette nouvelle provocation, lorsqu'on lui permettra enfin de donner son opinion aux polls ?

Quelle rétribution pourra-t-il exiger des bandits qui le pillent et qui n'ont pas même l'autorité que leur donnerait un mandat populaire, leur mandat étant expiré depuis près d'un an ?

La conscription, qui va enlever de force nos jeunes gens pour en faire des soldats et, outre le sacrifice de ces vies qu'elle pourra exiger, va priver notre population agricole des moyens de produire les denrées alimentaires que les peuples alliés nous demandent à grands cris !

Et par-dessus le marché, on veut nous imposer une dette de cinq cents millions, plus un autre nombre encore inconnu de millions que se partageront les bandits millionnaires de Toronto !

Il n'y a pas dans l'histoire parlementaire du Canada, ni d'aucun autre pays gouverné par les institutions parlementaires, d'exemple d'un vol aussi caractérisé, aussi effronté, pratiqué avec la complicité d'une majorité parlementaire aussi veule que celle qui siège en ce moment à Ottawa.

Au moment où l'on crie qu'il ne faut songer qu'à la guerre et à ses besoins, on vient ruiner notre crédit, nous dépouiller comme au coin d'un bois et nous conduire par le plus court chemin à la hideuse banqueroute.

La devise du parti conservateur : "Jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier dollar !" n'a plus qu'une seule signification, celle-ci : "Jusqu'au dernier vote pour Borden, jusqu'au dernier dollar pour Mackenzie et Mann et la caisse électorale !"

La représentation de Québec

ELLE EST ENCORE DIMINUÉE AU MINISTÈRE

La nomination de l'hon. M. Meighen au secrétariat d'Etat, rendue inévitable par l'approche, inéluctable désormais, des élections, nous fait sentir plus vivement que jamais la position d'infériorité que les Canadiens-français occupent dans la politique fédérale.

Le mot d'ordre de M. Rogers : "To hell with Quebec" reste encore le mot d'ordre du gouvernement Borden, après le départ — ou le faux départ — de celui qui l'a formulé le premier.

Autrefois, en remontant jusqu'à la Confédération, on a toujours trouvé un ou deux portefeuilles les plus importants attribués à des Canadiens-français.

Depuis 1896, nous avions le premier ministre, le ministre de la Marine ou celui des Travaux Publics, le ministre des Postes, l'un des deux portefeuilles secondaires : soit le secrétariat d'Etat, soit le Revenu de l'Intérieur et le Solliciteur Général.

Depuis 1911, on nous a réduits à trois portefeuilles, puis à deux ; puis enfin à un seul.

Certes, la province de Québec n'a aucune ambition d'être représentée dans le ministère pourri, dans l'autocratie brutale que préside nominativement M. Borden.

Mais notre province, par sa population et sa richesse, a bien le droit de demander sa part d'influence dans la direction de l'administration du pays !

Il y a quelque temps, nous avions encore trois modestes portefeuilles : les Postes, le Secrétariat d'Etat et le Revenu de l'Intérieur.

Le secrétaire d'Etat, M. Patenaude, a démissionné. Le ministre des Postes est en congé illimité sous prétexte de recrutement. On vient de nommer M. Meighen au Secrétariat d'Etat et M. Blondin n'est pas remplacé.

Il n'y a plus, pour défendre les intérêts de la province de Québec et des Canadiens-français aux réunions du Conseil des Ministres, à Ottawa, que M. Sévigny !

M. Sévigny a pu détenir quelques records... de phonographe ; mais, vraiment, ses meilleurs amis conviendront qu'il n'est pas de taille, tout seul, à défendre les intérêts dont étaient chargés autrefois, outre le premier ministre, un ministre des Travaux Publics, un ministre de la Marine, un ministre des Postes et un Solliciteur Général.

Heureusement, tout cela n'est que temporaire, éphémère et passager. Le vent de la colère du peuple va bientôt balayer le repaire de bandits qui jouit de son reste et y installer enfin un ministère d'honnêtes gens, où nous aurons notre juste part de représentation.

Le repatriement des Canadiens-français

UNE SORTIE DU FANATIQUE DR EDWARDS

Le fanatique et francophobe député de Frontenac, le Dr Edwards, qui ne laisse jamais échapper une occasion de déverser sa bile sur les Canadiens-français, a critiqué l'autre jour, à la Chambre, le gouvernement pour entretenir au Etats-Unis trois agents — trois prêtres — qui s'occupent de ramener au Canada les familles canadiennes-françaises émigrées.

L'hon. Dr Roche, ministre de l'Intérieur, s'en est excusé en invoquant les précédents. Le gouvernement Laurier prenait le plus grand intérêt à ramener au pays les Canadiens-français qui ont abandonné leurs terres de la province de Québec pour aller travailler dans les manufactures de la Nouvelle-Angleterre.

Ces excuses, un peu penaudes, non moins que l'attaque brutale du Dr Edwards, ont provoqué de la part de l'hon. M. Lemieux une chaleureuse défense de l'oeuvre du repatriement des Canadiens-français émigrés, et des dévoués agents qui s'en occupent, à des salaires qui sont notoirement inférieurs aux services rendus.

Autrefois, le mouvement de migration, qui semble inné chez les Canadiens des deux races, se produisait du Canada aux Etats-Unis.

Ce fut une des gloires du gouvernement de Sir Wilfrid Laurier que d'avoir renversé le courant de cette migration et d'avoir attiré au Canada beaucoup plus d'habitants des Etats-Unis que les Etats-Unis ne recevaient d'émigrants du Canada.

Ce nouveau courant qui nous amenait d'excellents cultivateurs ne s'est pas produit tout seul ; il a fallu le mettre en marche et lui faciliter la marche. Et il n'était que sage de solliciter d'abord le retour au pays des Canadiens émigrés. C'est à des dévoués missionnaires de la terre canadienne que fut confiée la tâche de repatrier les nôtres, et ils y ont réussi à un haut degré.

Avant d'appeler des étrangers pour peupler nos terres de colonisation, il n'est que sage, prudent et prévoyant d'y appeler les nôtres déjà "canadianisés" et par conséquent se fondant facilement dans la masse de notre population.

C'est ce qu'avait compris le gouvernement Laurier et que l'hon. M. Lemieux demande au gouvernement Borden de continuer à pratiquer, sans tenir compte de la "phobie" du Dr Edwards.

Un manifeste tendencieux

L'attitude des conservateurs canadiens-français.

Dans le dernier numéro de la "Province", son organe, M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition conservatrice à la législature provinciale, définit son attitude sur la brûlante question du jour.

Il admet qu'il lui est impossible de suivre M. Borden jusqu'à la conscription. Mais avant d'accepter de se ranger sous les drapeaux de sir Wilfrid Laurier, il voudrait des garanties. M. Arthur Sauvé exécute encore une fois le mouvement vers le nationalisme qui a caractérisé la campagne de 1911.

Comme les gens du "Devoir" il est avec sir Wilfrid Laurier contre la conscription, mais il va plus loin. Il demande un engagement formel du chef libéral de cesser dès à présent toute contribution ultérieure à la guerre. Plus un homme ; plus un sou ; on a déjà trop fait.

Nous ne savons si nous devons prendre la déclaration de principes de la "Province" comme interprétant officiellement les vues de l'opposition conservatrice de Québec, ou si ce ne sont que les vues particulières de M. Sauvé.

Son groupe à la Chambre ne comprend qu'un autre député canadien-français, M. D'Auteuil, et trois députés de langue anglaise, MM. Gault, Smart et Tansey.

Mais son attitude engage-t-elle aussi les députés conservateurs canadiens-français au parlement fédéral ? Il serait intéressant de le savoir. Jusqu'ici, ces députés, qui croient sans doute, appartenir à une sphère plus élevée, n'ont pas laissé entrevoir qu'ils partagent ses idées.

Presque tous ont voté contre la conscription. Plusieurs ont franchement déclaré adhérer au parti libéral et suivre sir Wilfrid Laurier. D'autres n'ont encore rien dit.

M. Sauvé veut-il renouveler le jeu de 1911, les candidatures indépendantes, subventionnées secrètement par l'opposition, mais affectant de combattre Borden tout autant que Laurier ?

Ce jeu nous a valu Blondin, Sévigny, Rainville et les autres. Il est un peu usé, avouons-le.

Le Problème des Vivres

Dans un pays riche et plein de ressources comme le nôtre, le problème alimentaire pourrait être résolu par distribution plus équitable sur nos marchés.

Mais M. Hanna ne peut intensifier la production à cause des perspectives de conscription, et il ne veut pas d'autre part gêner les opérations des trusts. Il ne lui reste qu'à conseiller l'économie au peuple : "Mangez moins Prêvez-vous ! Mais continuez de payer cher !"

Plus de liberté !

Le gouvernement Borden fait de nouveau usage de la clôture, pour faire adopter à la Chambre son scandaleux bill du Canadian Northern.

M. Borden et ses ministres ont foulé aux pieds toutes les libertés et sacrifié tous les principes à la cupidité de leurs amis et aux odieuses exigences de leur politique.

Le Système

La province de Québec est régulièrement, systématiquement dépouillée par les forbanes de Toronto qui gouvernent à Ottawa.

Notre sphère d'influence est réduite d'année en année au profit d'Ontario qui a la haute main du gouvernement et de l'Ouest que l'on veut séduire.

Le port de Québec

La province de Québec a évité avec sagesse de subventionner ou de garantir les opérations du C. N. R.

Mais par le bill Borden-White nous ne serons pas moins obligés de payer notre part de cette gigantesque escroquerie, dont le gouvernement fédéral veut endosser toute la responsabilité.

L'Homme et le Principe

Le "News" est forcé maintenant de reconnaître que le prestige de sir

Wilfrid Laurier est resté considérable au Canada ; mais il exprime l'espoir que le peuple canadien va voter pour un principe, et non pas pour un homme.

Le peuple votera et pour l'homme et pour le principe de l'honneur et de la liberté populaire qu'il incarne.

Main-d'oeuvre agricole

A la demande d'un député libéral, le ministre de la Milice a informé la Chambre que 45,794 cultivateurs se sont déjà enrôlés dans l'armée d'outre-mer, dont plus de la moitié de l'Ouest.

Il n'est pas étonnant que la main-d'oeuvre agricole soit déjà rare ; mais ce qui l'est, davantage, c'est que le gouvernement songe encore à aggraver la situation par la conscription.

Et cette fois ?

M. Turfitt et le Dr Clark ont voté pour l'application de la clôture dans l'affaire du C. N. R.

Ces deux ex-libéraux prétendaient que c'était leur patriotisme qui leur faisait voter la conscription. Quel sentiment leur fait maintenant approuver la clôture ?

Les finances de la Province

Un article de la "Gazette."

Nous traduisons de la "Gazette", le principal organe conservateur de la province, les commentaires suivants sur les finances de la province de Québec :

"L'état des recettes et dépenses de la province pendant l'exercice terminé le 30 juin dernier, indique la continuation de la tendance à augmenter les déboursés et les taxes. Les revenus ont augmenté, comparativement aux derniers exercices ; mais les dépenses ont aussi augmenté, sans tenir compte, pour ces dernières, des déboursés au compte de la construction des bons chemins, qui augmentent la dette.

En les comparant avec l'état préliminaire de l'exercice précédent, on trouve le tableau suivant :

Recettes ordinaires :	1915-16	1916-17
	\$9,647,982	\$10,441,113
Dépenses :	9,456,668	10,282,673
Excédent apparent :	211,314	\$ 158,440

En chiffres ronds, les recettes et les dépenses sont le double de ce qu'elles étaient en 1907.

Les trésoriers ont constaté qu'il était facile de justifier des augmentations de taxes, si le fardeau est porté par un petit nombre ; et tandis que ceux de la province de Québec ont été plus modérés que quelques-uns de leurs collègues d'autres provinces, les traites qu'ils ont tirées sur les hommes d'affaires n'ont pas été légères.

Les taxes diverses perçues directement par la province l'année dernière ont produit :

Licenses	\$1,326,003
Corp. commerciales	1,101,670
Successions	1,741,262
Transferts d'actions	77,453
Automobiles	494,862
	\$4,741,250

Près de la moitié des revenus de la province provient de ces taxes et la proportion augmentera probablement.

Il y a une tendance générale à dépenser davantage pour les divers départements du service civil. Cette tendance provient en partie de causes générales et conduit à de plus forts déboursés, aussi bien chez les individus que chez les institutions ; en partie de ce que la population augmente et en partie de ce que le niveau de l'efficacité demandée s'est relevé.

D'année en année l'instruction publique demande davantage et on a raison de lui accorder cette augmentation et il en est de même pour quelques autres activités de l'administration. Ce qui importe, c'est que les revenus de la province soient maintenus au niveau des demandes raisonnables des services publics. C'est ce qui a été fait depuis nombre d'années, même lorsqu'il a fallu faire face à des dépenses extraordinaires, comme

ELLE SE SENTAIT UNE AUTRE PERSONNE

Après avoir pris une boîte seulement de "Fruit-a-tives".

East Ship Harbour, N. E. "C'est avec un grand plaisir que je vous écris pour vous dire les merveilleux effets que j'ai obtenus de "Fruit-a-tives". Depuis des années je souffrais terriblement de constipation et maux de tête, et j'étais malheureux sous tous rapports. Aucun remède ne semblait me faire du bien. Finalement j'essayai "Fruit-a-tives", et l'effet a été splendide. Après en avoir pris une boîte je n'avais plus de maux de tête et je me sentais une autre personne.

Mme MARTHA DEWOLFE.

50c la boîte ; 6 boîtes pour \$2.50 ; boîte d'essai, 25c. Chez tous les vendeurs ou franco par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

ESCOMPTE

AVIS est par les présentes donné que samedi, le 1er SEPTEMBRE est le dernier jour où l'ESCOMPTE DE 3 POUR CENT sera accordé sur les taxes d'eau, d'affaires et personnelles.

L'intérêt à 6% par année sera exigible sur tout paiement passé dû. Ceux qui désirent s'acquitter de leur taxe d'eau par versements pourront le faire en payant la moitié le ou avant le 8 septembre et la balance le ou avant le 8 novembre, mais aucun escompte ne sera accordé sur ces paiements, et dans le cas où le premier versement ne serait pas payé dans le délai spécifié, tout le montant deviendrait dû et exigible et l'eau pourra être

"INTERCEPTEE" en tout temps, après les dates des échéances, sans autre avis.

Le paiement de la taxe pourra s'effectuer en envoyant par la poste des chèques, et les contribuables qui viendront régler à l'Hôtel de Ville éviteront des retards en apportant le montant exact de leurs comptes.

Pour la commodité de ceux qui résident loin de l'Hôtel de Ville les paiements seront reçus aux postes de police sous-mentionnées à partir de lundi le 27 AOUT jusqu'à

SAMEDI, 1ER SEPTEMBRE.

1720 rue Ste-Catherine Est, Poste de Police No 11.

Angle des rues Beaudry et Ontario Est, Poste de Police No 3.

458 Parc Lafontaine, Poste de Police No 14.

1394 Boulevard St-Laurent, Poste de Police No 12.

Angle des rues Ste-Catherine et Guy, Poste de Police No 10.

Angle des rues du Grand-Tronc et Shearer, Poste de Police No 9.

1167 Avenue Mont-Royal Est, Poste de Police No 19.

Coin Botrel et Chemin de la Côte St-Antoine, Poste de Police No 23.

Coin Boulevard St-Laurent et Avenue Laurier.

Ancien Hôtel de Ville, 274 Boulevard Monk, Poste de Police No 25.

Coin Boulevard Gouin et rue La-Jeunesse, Poste de Police No 27.

Angle des rues Notre-Dame et Trudel, Poste de Police No 26.

Les contribuables devront apporter leurs comptes avec eux, à ces postes ; autrement, aucun paiement ne sera accepté.

Tous les chèques devront porter le timbre de guerre.

CHAS. ARNOLDI,

Trésorier de la Cité.

Bureau du Trésorier de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, le 24 août 1917.

en 1916-17, le paiement de \$375,000 à compte du million de la souscription au Fonds Patriotique et à la Croix-Rouge.

Au 30 juin dernier, le total de la dette consolidée s'élevait à \$39,462,000, moins \$1,865,000 placés en amortissement. A la fin de 1915-16 les chiffres étaient : dette brute, \$38,346,000 ; dette nette, \$36,858,000. On constate ainsi que, pendant l'année, la dette publique nette a augmenté de \$960,000.

Les emprunts contractés pendant l'année, d'après l'état, se sont montés à \$1,269,000, soit beaucoup moins que les sommes dépensées pour les bons chemins et les travaux d'aménagement des eaux.

L'augmentation de la dette toutefois, répétant celle des années antérieures, entraîne une augmentation des charges de la dette publique. L'année dernière, ces charges ont été de \$1,956,000, ce qui est une augmentation de \$245,000 sur l'année précédente.

Les charges du service de la dette absorbent maintenant environ un cinquième des recettes totales, et il serait bon qu'on prit soin de les maintenir dans cette proportion.



QUEBEC
Exposition Provinciale
30 Août - 8 Sept.
1917

Ne manquez pas le plus grand événement annuel de la Province !

PROFITEZ des EXCURSIONS !

DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME

D. O. L'ESPÉRANCE, GEORGES MORISSET,
Président Secrétaire
HOTEL-DE-VILLE, QUEBEC

MAISONS D'EDUCATION

ECOLE LA PRESSE 33 rue Cherrier.

METHODE NOEL

16 ANS D'EXISTENCE

Trois gouverneurs, deux premiers ministres et des milliers de personnes ont visité l'Ecole depuis seize ans.

COURS POUR GARÇONS ET FILLETES

MATIERES : Catechisme, Langue Française, Langue Anglaise, Arithmétique, Tenue des Livres, Géographie, Histoire, Etc., Etc.

LE PUBLIC — Pour avoir une idée de la Méthode Noël il faut visiter l'Ecole. La maison d'enseignement et d'éducation vient d'installer le matériel de classe le plus complet en Amérique. Le public peut visiter les classes tous les jours.

ALCIDE NOEL, Fondateur et Directeur de l'Ecole. 33 rue Cherrier. 125-25-29-1 M. E. N.

COLLEGE SAINT-LAURENT

Sous la direction de la congrégation de Ste-Croix, classique et commerciale en français et en anglais ; avantages spéciaux pour l'étude pratique de la langue anglaise, vu les nombreux élèves américains qui viennent faire leurs études dans cette institution.

ENTREE LE 4 SEPTEMBRE

SEMINAIRE DE SAINTE-THERESE

Cours classique et cours commercial.

Rentrée des élèves, 5 septembre.

COLLEGE SAINT-JOSEPH, BERTHIERVILLE

Cours élémentaire, intermédiaire et commercial bilingues.

Rentrée des élèves le 6 septembre.

J. A. CHARBONNEAU, C.S.V., Directeur.

114-16-18-20-22-24-25-27-28-29

COLLEGE COMMERCIAL ELIE

1, Carré St-Louis, angle St-Denis.

Commerce, Sciences, Télégraphie.

Enseignement individuel : Jour et soir.

100-n

COLLEGE SAINT-LOUIS, TERREBONNE

Sous la direction des Clercs de St-Vincent. Cours commercial français et anglais. Améliorations modernes. Prospectus envoyé sur demande.

Rentrée le 5 septembre.

N. J. PICHE, C.S.V., Directeur.

106-20

INSTITUT MUSICAL BELGE

3 CARRE ST-LOUIS

près du Collège Elie.

Piano — Solfège — Harmonie.

Instruments en cuivre.

Meilleurs soins aux élèves.

EST 756.

112-0

UNIVERSITE LAVAL A MONTREAL

Faculté de droit.

Réouverture des cours le mardi, 11 septembre, 1917, à 9 heures du matin.

Le secrétaire, ANTONIO PERRAULT.

125-25-29 août 1-4-6-8 sep.

LA COMMISSION DES ECOLES CATHOLIQUES DE MONTREAL

Les inscriptions dans les écoles des districts Centre, Nord, Est et Ouest se feront de 9 à 12 et de 1 à 4 tous les jours de la semaine du 27 courant, ainsi que lundi le 3 septembre, excepté le samedi le 1er septembre.

Tous les élèves devront se rendre à leur école mardi matin le 4 septembre. Pour renseignements supplémentaires s'adresser au chef de chaque école ou aux directeurs généraux des districts :

M. A. C. Miller, 85 Sainte-Catherine ouest, Tél. Est 1371.

M. J. P. Labarre, 2060 Saint-Denis, Tél. St-Louis 8735.

M. T. Manning, 236 Chamby, Tél. Laval 470.

M. André Robitaille, collège Saint-Henri, Westmount 2512.

121-5

LOUIS PHILIPPE GREPEAU

Avocat, Conseil du Roi, 189 St-Jacques, Main 5205.

Cabinet privé, le soir, 183 Hutchison, Uptown 2561.

Spécialistes

Avocats

Geoffrion, Geoffrion & Cusson

Avocats, etc.,

No 97 RUE ST-JACQUES

Édifice de la Banque d'Hydrogène

Victor Geoffrion, C.R.

Victor Cusson, C.R.

Phone Main 10.

DOMINION COAL COMPANY

CHARBON

SPRINGWILL

pour le gaz

MONTREAL GENERAL DES VENTES

118 rue Saint-Jacques

CARTES D'AFFAIRES

N. Simoneau

Entrepreneur électricien et importateur.

680 RUE-CATHERINE EST.

UN CITOYEN ANGLAIS DE NOTRE VILLE SE CHARGE DE REPOUDRE AU "N. Y. TIMES"

(Suite de la dernière page)
(TRADUCTION)

Montréal, 25 août, 1917.

Au Rédacteur du "New-York Times",

Monsieur —

Votre article en page 7 de votre numéro du 24 août, intitulé : "Préparatifs pour éradiquer la sédition canadienne", constitue une nouvelle tentative diabolique de placer la population canadienne-française sous un faux jour devant vos lecteurs américains.

Au commencement de cette année, le gouvernement a demandé des renseignements sur leurs stocks d'armes et de munitions aux marchands de ferronneries dans tout le Canada. Le gouvernement canadien avait besoin de ces renseignements pour des raisons spéciales. Votre correspondant dit : "Les maisons de ferronneries de langue anglaise, qui ont refusé au gouvernement de fournir une commande de plus de \$100,000 pour revolvers, carabines et munitions, toutes pour le compte de Canadiens-français domiciliés dans la province". Je ne positivement et carrément cette assertion ! Elle est fautive, parce que :

A. — Ce montant ne représente qu'une petite fraction de ce que demande le commerce de la saison de chasse.

B. — Les régions du nord et du sud-est de la province sont les territoires de chasse par excellence du Canada.

C. — Sur les 1,500 marchands détaillants de ferronneries des campagnes et autres marchands qui tiennent des articles de chasse, dans la province de Québec, 25 pour cent sont Canadiens-français et les régions où se fait leur commerce sont canadiennes-françaises.

D. — Pour chaque maison anglaise de ferronneries en gros, faisant le commerce d'armes à feu dans la province de Québec, il y a 6 établissements canadiens-français qui portent des stocks plus considérables.

En ce qui regarde les arrangements militaires, dans le district de Montréal, votre correspondant dit encore le contraire de la vérité. Il dit que l'ordre d'embarquement de trois régiments écossais a été annulé. C'est faux ! Il a toujours été dans le programme de l'Angleterre de garder un petit nombre de ses troupes régulières dans toutes les parties de l'empire. Nous avons toujours eu des troupes britanniques dans le nord du Canada. Nous sommes fiers de les avoir parmi nous. Les trois régiments écossais dont il est question dans votre article sont venus ici remplacer des détachements rappelés en Angleterre. Ils sont ici pour y rester. ILS N'ONT JAMAIS EU D'ORDRE D'EMBARQUEMENT ANNULÉ. Plusieurs gros détachements se sont embarqués pour l'Angleterre il y a quelques jours. Avec eux ont partis plusieurs déserteurs qui avaient été repris. D'autres détachements partiront dans quelques jours.

S'il y a des troubles dans la province de Québec, nous n'avons pas besoin de troupes anglaises pour les supprimer. Les Orangistes d'Ontario s'en chargent. Ils s'en valent eux-mêmes. Ils disent que cela leur fera la main.

L'allusion à l'envoi de croiseurs anglais au Canada, avec une force considérable d'infanterie de marine est encore une odieuse fausseté ! Les croiseurs anglais de la patrouille, de l'Atlantique Ouest ont leur base navale dans les eaux canadiennes. Un certain port canadien a eu à un moment donné jusqu'à 72 navires de guerre dans ses docks. Montréal a donné l'hospitalité à jusqu'à 10 des plus petits de ces navires en "fin de semaine".

Les érauteurs des rues à Montréal, comme ceux de Toronto, de Winnipeg et de Vancouver (qui, entre parenthèse, ne sont pas Canadiens-français), ne font pas plus d'effet qu'un bouchon sur un jet d'eau. Ils ne représentent pas plus l'opinion canadienne que les hurlements de la presse orangiste d'Ontario ne représentent nos vrais idéaux nationaux.

La position prise par Sir Wilfrid Laurier sur la conscription, est partagée par tout loyal Canadien, homme ou femme, qui regarde notre situation au point de vue des meilleurs intérêts, non seulement du Canada, mais de toute l'Amérique du Nord.

Votre correspondant fait encore erreur lorsqu'il dit : "Sir Lomer Gouin (le premier ministre de Québec), n'a pas l'intention d'aider aux autorités fédérales à mettre la conscription en vigueur avant les élections". Sir Lomer Gouin est un de nos plus éminents hommes d'Etat. Aucune personnalité anglaise n'a fait plus de progrès, n'a joui de plus de prospérité que Québec sous l'habile politique constructive de Sir Lomer Gouin. Il a pris la province en banqueroute, sans chemins, sans facilités terminales d'aucune sorte ; et après quelques années d'une administration agressive, Québec a maintenant le plus beau réseau de routes pour automobiles et de multiples améliorations qui rendent jalouse l'Ontario gouvernée par les Anglais et les provinces de l'Ouest.

Sir Lomer Gouin a dit à ses compatriotes qu'ils ne doivent pas avoir recours à la violence ; que s'ils y ont recours, il sera de son devoir de maintenir l'ordre et la loi.

D'ailleurs, le peuple du Canada ne tolérera pas de gouvernement dissolvant unilatéral. Un gouvernement unilatéral en ce moment ne serait qu'un gouvernement bâtarde qui ne représenterait rien.

Le peuple canadien n'est pas d'humeur à supporter un gouvernement illégitime pour notre pays.

Bien à vous,

JAMES A. WHITTAKER,

2210 Boulevard St-Laurent,

Montréal, Canada.

LE JOUR DES ENFANTS

Un tag-day au bénéfice de la jeunesse.

Les enfants ont dû se réjouir hier en lisant, dans notre journal, la nouvelle de la formation d'une société composée d'hommes éminents et qui ont pour but de donner à la jeunesse de Montréal l'amusement qui lui manque et du développement physique dont elle a besoin. Cette société vient à peine d'être formée et déjà elle commence l'œuvre admirable pour laquelle elle existe.

Tout le monde aime les enfants, mais il appartient à la "Société d'Éducation Physique des Enfants de Montréal" de donner aux 80,000 enfants de notre ville ce qui est essentiel aux enfants et que, ni les parents, ni même la ville, ne sont capables de leur apporter d'une façon complète. La ville a donné des terrains de jeux, les parents font ce qu'ils peuvent, mais le sort des enfants, et surtout des petites, n'est pas encore parfaitement heureux.

Ceux qui ont fréquenté la jeunesse ont dû s'apercevoir de tout ce qui manque à la formation de la génération qui pousse pour se développer parfaitement. Pour suppléer à ce besoin, la Société va faire appel au public par l'intermédiaire de 1,000 jeunes filles, qui, samedi prochain, tendront la main et solliciteront des dons de tous les passants. Les fonds recueillis seront confiés à la garde des deux trésoriers conjoints : MM. Louis Rubenstein, échevin, et Arthur Berthiaume, président de "La Presse".

Le Comité de la Société sera le dépositaire de ces fonds pour le plus grand bien de la jeunesse, et l'on peut être assuré que l'argent obtenu du public sera employé pour le plus grand bien de l'œuvre entreprise. Le programme de la société est considérable : C'est ainsi qu'il comprend tout un système d'éducation physique pour les fillettes et jeunes filles de la cité. Actuellement, il n'y a pas de fonds pour cette œuvre, et pourtant les 30 ou 40,000 filles et fillettes de Montréal sont une partie intéressante de la population. Il est souverainement important que ces fillettes se développent physiquement et moralement.

Du côté des jeunes garçons, il manque aussi énormément de choses pour les attirer hors de la rue, de la rue ou du fond de cour où ils n'apprennent rien de bon et se développent encore plus mal au point de vue physique.

Du côté des fillettes, la calisthénie, les danses rustiques en plein air, ou, pendant la rude saison dans des salles que la société se propose de tenir ouvertes, demanderont des professeurs, de la musique, des surveillants.

Du côté des garçons il faut des appareils de jeux, des directeurs d'exercices et des amusements. Toutes ces choses coûtent de l'argent, et c'est le but de la société de trouver l'argent voulu pour accomplir ces œuvres admirables. Est-il possible de placer de l'argent dans une meilleure entreprise ? Est-il possible de mieux servir par l'avenir ? La Métropole de demain sera composée des gas et des fillettes qui cou-

ON DEMANDE DE L'AIDE

La Société a entrepris une tâche immense pour samedi prochain et elle fait appel aux personnes de bonne volonté qui peuvent lui aider, d'envoyer leur nom et leur adresse. La société a besoin pour samedi prochain de 100 automobiles, de plusieurs centaines de dames et de jeunes filles afin de solliciter parmi les habitants de la ville, les dons qui accompliront l'œuvre entreprise. Les propriétaires d'automobiles qui voudront prêter leur voiture samedi prochain, pour quelques heures ou pour toute la journée, sont priés d'écrire ou de téléphoner au Secrétaire de la Société, le Dr J. P. Gadbois, 326, rue Laval, téléphone Est 859, ou bien au Comité Central du Tag-Day qui se tient à l'Auditorium, 229, rue Ontario Est, téléphone UP 3556. Les dames, également, qui voudront prêter leur concours, sont invitées à communiquer à l'une ou l'autre de ces deux adresses.

ELARGISSEMENT DU CANAL DE L'AQUEDUC

Par l'entremise de M. J. A. Jarry, C.R., du contentieux municipal, la ville de Montréal a demandé hier matin, à la Cour de Pratique, présidée par le juge Monet, la nomination de deux commissaires pour agir conjointement avec les deux estimateurs et le recorder choisis par la ville pour l'expropriation des terrains nécessaires à l'élargissement du canal de l'aqueduc, de Verdun à Lachine, et à l'établissement de boulevards de chaque côté du canal.

La requête veut également faire constater les compensations à payer aux expropriés et faire fixer les prix et indemnités qui devront être accordés pour acquiescer les terrains et bâtisses réclamées par la ville.

Le nombre des lots à exproprier s'élève à 153, dont les trois-quarts auraient été donnés gratuitement à la ville par les propriétaires.

M. J. A. Jarry, saisi de la remarque que cette expropriation avait quelques ressemblances avec celle du boulevard Saint-Joseph, a fait ressortir le fait que cette dernière expropriation a été faite sous la loi provinciale, tandis que l'expropriation actuelle se fera sous la charte de la ville. Il se trouvera dès lors que les avocats plus que les experts n'auront droit de révoquer contre la ville, et que les commissaires devront se conformer à un taux défini, et qui est de \$10 par propriété vacante et de \$15 par propriété construite.

Nombre d'avocats occupent dans cette cause, comme représentants des divers propriétaires. L'affaire a été remise à mardi prochain devant le juge Archer.

L'ASSOCIATION DES INVENTEURS DU CANADA

Ce qu'elle est et ce qu'elle veut faire

Il n'est point dans nos intentions d'examiner ici l'association au point de vue technique. La presse canadienne, a, comme il convient, énuméré, discuté et apprécié les mille nouveautés offertes au public depuis sa formation. Nous voudrions seulement indiquer les causes du grand succès de l'Association des Inventeurs du Canada, ne fût-ce que pour démontrer l'utilité pratique d'un groupement lorsqu'il s'agit de maintenir entre ses membres une même communauté de vues et d'aspirations.

C'est d'ailleurs un problème bien délicat, bien difficile à résoudre que celui qui consiste à réunir un certain nombre d'inventeurs. A ne considérer que le chiffrage des brevets délivrés annuellement, il semble qu'il n'y ait qu'à puiser dans un aussi vaste réservoir d'inventeurs pour former d'importantes sociétés, aptes à faire reconnaître facilement et triomphalement leurs légitimes revendications.

La réalité est tout autre, et il est extrêmement difficile de réaliser un groupement de ce genre. Les inventeurs, en effet, se recrutent dans toutes les professions et si leurs intérêts — en tant qu'inventeurs — sont identiques, ils sont souvent, à d'autres points de vue, contradictoires. Aussi est-il nécessaire pour former une association de cette nature de trouver un terrain où tous ont intérêt à se réunir. Il faut, en outre, de l'initiative et de l'œuvre de longue haleine qui réclame de ses promoteurs une âme inaccessible au découragement.

L'Association des Inventeurs du Canada a su résoudre ce délicat problème et elle mérite d'en être félicitée. Elle a réussi à grouper un grand nombre de brevets et les inventeurs de grand mérite ne manquent pas dans l'Association des Inventeurs du Canada.

Consacrée par la reconnaissance d'utilité publique, le succès de cette association est dû surtout à ce qu'elle a su se rendre réellement utile à ses adhérents. Elle les aide, les guide et les encourage. Le brevet, qui, seul et isolé, ne peut rien, prend avec l'appui de ce groupement, conscience de sa force. On peut dire que l'Association facilite le rapprochement entre les auteurs de ces mille nouveautés que le génie canadien crée chaque jour et les industriels, commerçants ou capitalistes disposés à les lancer. Ses conseils sont destinés à être utiles, et non coûteux, deux qualités que l'inventeur moderne rencontre rarement sur sa route.

Ceux qui ont des inventions ou des perfectionnements en marche, qui ont l'intention d'obtenir des brevets ou qui les ont obtenus, de même que les anciens membres de l'association qui, pour des raisons quelconques ont cessé d'assister aux assemblées et toutes personnes ayant l'intention d'obtenir des brevets d'inventeurs, ont intérêt à se faire inscrire, d'après son propre dessin, ou composé une œuvre scientifique, littéraire ou artistique ; tous sont invités à venir se renseigner et à donner leur adhésion.

L'Association des Inventeurs a fait de sa préparation à la solution des grands problèmes du siècle ouvert en faveur du Canada d'une manière toute particulière. Enfin les inventeurs et les auteurs d'œuvres canadiennes de tous genres sont appelés à grouper leurs forces afin de faire leur marque dans le monde à l'occasion de l'Exposition universelle.

Inventeurs, unissons-nous, entrez dès maintenant dans cette association de bien. Faites valoir vos droits envers le gouvernement et vous aurez justice, en plus peut-être, et nous osons l'espérer, qu'une bêtise sera mise à votre disposition pour faire l'exposé de vos inventions ou l'étranger sera porté à admirer le génie canadien. L'Association prendra jour plus de poids et plus d'importance. Elle marchera vers de plus hautes destinées et il est à souhaiter que le travail réponde lorsque il s'agit de défendre la grande cause des inventeurs.

Tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois, l'Association tient ses assemblées à l'Ecole Polytechnique, 228 rue St-Denis, à 8 heures précises.

L'ALLEMAGNE REPOUDRE A L'ARGENTINE

(Dépêche de la Presse Associée)

Buenos-Aires, 28. — La réponse de l'Allemagne à la note de l'Argentine, renfermant les demandes relatives à la campagne sous-marine, comme affectant le commerce maritime de l'Argentine a été reçue. On rapporte dans les cercles officiels que la réponse fut satisfaisante.

Selon le journal "La Razón", la note allemande rencontre toutes les demandes de l'Argentine. La note dit que l'Allemagne "afin de maintenir les relations amicales avec l'Argentine, consent à modifier son blocus des côtes ennemies, accordant la liberté des mers aux navires transportant des provisions, battant pavillon argentin".

La note promet aussi le paiement d'une indemnité pour le coulage du vaisseau argentin "Tor", par un sous-marin allemand.

LES PERTES ANGLAISES

POUR LA SEMAINE QUI VIENT
DE S'ECOULER.

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 28. — Les pertes anglaises pour la semaine finissant aujourd'hui sont : Tués ou morts de blessures : Officiers, 218 ; hommes, 2,421. Blessés ou disparus : Officiers, 790 et 10,802 hommes.

IMMENSE ASSEMBLEE A SHAWINIGAN

Non moins de 8,000 personnes ont assisté dimanche à l'assemblée libérale qui a été tenue à Shawinigan-Falls. Les honorables Jacques Bureau, J.-A. Tessier, MM. Georges Delisle, Oscar Gladu, Mercier et Lajoie ont porté la parole. Les ouvriers applaudissent Laurier.

Shawinigan, 28. — Les ouvriers des grandes usines de Shawinigan Falls ont paré dimanche par la bouche des orateurs qui ont tenu la grande assemblée politique à laquelle nous avons assisté. Cette réunion de huit mille personnes dans l'immeuble patinoire de Shawinigan Falls, comme toutes celles qui ont été tenues depuis quelques temps, a été une ovation à l'adresse du chef du parti libéral. Les applaudissements répétés de ces milliers d'hommes et les vivats de toutes ces poitrines disent assez en effet que le besoin d'union se fait sentir dans le comté de Saint-Maurice comme partout ailleurs, et que l'électorat y appuiera unanimement sur Wilfrid Laurier.

Disons aussi que cette assemblée a donné à un grand nombre de personnes venues de Trois-Rivières et des environs l'avantage de constater l'immense développement de la ville de Shawinigan Falls. Les orateurs ont particulièrement l'hon. J.-A. Tessier, ministre de la Voirie, qui a célébré cette évolution rapide d'une petite bourgade devenue ville de 12,000 âmes en dix ans.

L'assemblée avec le notaire Mercier de Trois-Rivières s'est énergiquement prononcée contre la conscription ; avec l'honorable Jacques Bureau qui fut l'objet d'une belle ovation et M. Oscar Gladu, qui fit un des plus beaux discours que nous ayons entendus, elle fit le procès de l'administration Borden ; enfin par la bouche de M. Georges Delisle elle remercia le gouvernement Gouin pour les octrois qui ont été accordés au comté de Saint-Maurice et particulièrement à Shawinigan.

Les orateurs MM. Georges Delisle, député de Saint-Maurice, l'hon. J.-A. Tessier, ministre de la Voirie, le notaire Mercier, de Trois-Rivières, l'hon. Jacques Bureau, M. Oscar Gladu, ancien et futur député de Yamaska, et M. Lajoie, avocat de Trois-Rivières, ont paré dans la patinoire, qui fut à peine à contenir la foule. A côté d'eux, sur l'estrade, on remarquait M. Arthur Desautels, candidat libéral dans Champlain, le Dr Bordeleau, député du même comté au parlement de Québec, M. Alfred Cambray, directeur du "Trifluvien" et plusieurs citoyens de Shawinigan.

M. Georges Delisle profita de la circonstance pour remercier ses électeurs, qui le voyaient pour la première fois depuis les élections provinciales de l'appui qu'ils lui accordèrent. Il rappela les octrois que le gouvernement Gouin a accordés au comté et les travaux considérables qui ont été entrepris, grâce à son initiative, dans le comté de Saint-Maurice. La route de Grand-Trois-Rivières n'est pas une des moindres preuves de la sollicitude de l'administration provinciale pour le comté. M. Delisle se déclara catégoriquement opposé à la conscription, et rappela le récent discours de sir Lomer Gouin à Montréal, il ajouta que la totalité de la députation provinciale était opposée à cette mesure.

L'hon. J.-A. Tessier, après avoir signalé le développement remarquable de la ville de Shawinigan, déclara que la route de Grand-Trois-Rivières n'est pas une des moindres preuves de la sollicitude de l'administration provinciale pour le comté. M. Delisle se déclara catégoriquement opposé à la conscription, et rappela le récent discours de sir Lomer Gouin à Montréal, il ajouta que la totalité de la députation provinciale était opposée à cette mesure.

L'hon. J.-A. Tessier, après avoir signalé le développement remarquable de la ville de Shawinigan, déclara que la route de Grand-Trois-Rivières n'est pas une des moindres preuves de la sollicitude de l'administration provinciale pour le comté. M. Delisle se déclara catégoriquement opposé à la conscription, et rappela le récent discours de sir Lomer Gouin à Montréal, il ajouta que la totalité de la députation provinciale était opposée à cette mesure.

L'hon. J.-A. Tessier, après avoir signalé le développement remarquable de la ville de Shawinigan, déclara que la route de Grand-Trois-Rivières n'est pas une des moindres preuves de la sollicitude de l'administration provinciale pour le comté. M. Delisle se déclara catégoriquement opposé à la conscription, et rappela le récent discours de sir Lomer Gouin à Montréal, il ajouta que la totalité de la députation provinciale était opposée à cette mesure.

SI ON VEUT ETRE SUR D'AVOIR DU CHARBON

Plusieurs citoyens se plaignent qu'ils ont toutes les difficultés d'avoir du charbon ; il faut alors s'entendre et nous avons interrogé à ce sujet quelques marchands de charbon, qui nous ont donné l'explication de ces difficultés.

Il est vrai, nous ont-ils dit, qu'il y a des citoyens qui n'ont pas le charbon ; mais ce n'est pas le charbon qui leur manque, c'est celui que nous n'avons pas. Tout le monde demande du "stove", ou le "stove" manque en ce moment, tandis que le "chestnut", le "egg" abonde. Pourquoi alors ne pas demander de ces deux dernières qualités qui

Le Président Wilson

(Suite de la première page)

Ce pouvoir, ce n'est pas le peuple allemand. C'est le maître absolu du peuple allemand. Il ne nous appartient pas de rechercher comment ce grand peuple a pu devenir sujet à son contrôle, ou se soumettre avec une joie temporaire à la domination de son ambition, mais il nous appartient de voir à ce que l'histoire du rôle du monde ne soit pas écrite par lui.

Traiter avec ce pouvoir par le moyen de la paix, comme le propose Sa Sainteté le Pape, ce serait, à notre avis, lui permettre de récupérer sa puissance et de reprendre la suite de son projet. Cela rendrait nécessaire la création d'une coalition permanente de nation hostiles contre le peuple allemand, qui est son instrument. Cela compromettrait l'avenir de la nouvelle Russie aux intrigues, aux multiples et subtiles interventions et à une contre-révolution certaine qu'essaieraient les malignes influences auxquelles le gouvernement allemand a habitude le monde.

La paix peut-être basée sur le rétablissement de sa puissance, ou sur aucune parole d'honneur qu'il pourrait donner dans un traité de paix et de règlement général ?

Les hommes d'Etat responsables de tous les peuples doivent maintenant voir, s'ils ne l'ont pas vu déjà, qu'aucune paix ne peut reposer sûrement sur des restrictions politiques ou économiques, destinées à profiter à quelques nations et à en paralysier ou gêner d'autres ; sur quelque acte de vengeance, ou quelque acte de châtiment ou de dommage causé de propos délibéré.

Le peuple américain a souffert des torts intolérables de la part du gouvernement impérial allemand, mais il ne desir pas de représailles sur le peuple allemand, qui a lui-même souffert de toutes les façons dans cette guerre qu'il n'a pas voulu. Il croit

foulée de la loi de conscription et particulièrement des circonstances qui l'ont amenée. Il prit énergiquement la défense de la province de Québec, qu'on a voulu rendre responsable de tout ce mal et déclara que le gouvernement Borden avait le grand tort d'avoir mal organisé le recrutement dans le Québec. M. Tessier s'oppose à la conscription parce que la faillite du volontariat n'a pas été prouvée, parce que cette mesure n'est imposée par un parlement moribond et parce que nous ne pouvons pas mettre en vigueur une telle loi sans compromettre la prospérité du pays.

M. Tessier a recommandé en terminant, aux électeurs, de considérer le passé et l'avenir, quand ils seraient appelés à voter.

Le notaire Mercier, de Trois-Rivières, l'un de ceux qui ont pris une part active à la lutte contre la conscription, demanda énergiquement cette mesure. Il demanda aux gens de se défier des "canales patentes" qui les avaient trompés en 1911 et que le seul moyen de sauver le pays de la conscription était d'appuyer le parti qui n'avait pas voulu de cette loi. M. Mercier fut très éloquent et empoigna son auditoire.

L'hon. Jacques Bureau

L'hon. Jacques Bureau, fut l'objet d'une ovation quand il prit la parole. Rappelant qu'il faisait pour la première fois un discours politique dans son comté depuis la guerre, il refit l'histoire de l'administration conservatrice depuis 1911.

Bourré d'arguments et de faits, son discours constitue un réquisitoire formidable contre le gouvernement actuel. M. Bureau après avoir récapitulé brièvement les scandales et les malversations sans nombre de l'administration bleue, déclara que Borden n'avait pas voulu consulter le peuple par crainte de ce dernier et termina par un appel en faveur de l'union autour de sir Wilfrid Laurier.

M. Oscar Gladu le suivit. Il fit un discours qui souleva l'auditoire et qui constitue l'un des plus formidables souflets qui aient jamais été appliqués au gouvernement actuel. Il prouva que la conscription n'était pas la conséquence de la conduite de Laurier en 1899 et établit que l'attitude de sir Wilfrid à cette époque nous avait plutôt valu d'avoir aujourd'hui le service volontaire.

M. Gladu déclara que M. Borden avait fait pas le laïser, quand il avait mis à contribution, sans nous consulter, toutes les forces de la nation.

Il passa ensuite en revue quelques-uns des ministres du cabinet Borden : Foster, Meighen, Blondin, Sévigny, Doherty. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici ces portraits à l'encre forte.

M. Gladu termine en disant que notre mal tient à ce que le tyranisme est trop puissant et demande aux électeurs de s'inspirer des sentiments démocratiques qui ont toujours été ceux du parti libéral.

Nous ne croyons pas pouvoir mieux terminer que par des remerciements sincères à ceux qui nous ont fait voir, après les industries de Shawinigan les beautés de Trois-Rivières, dans une tournée qui devait si bien se terminer devant l'excellent menu de l'hôtel Sanatorium.

LE CONSEIL DE VILLE PROTESTE CONTRE L'ACHAT DU C. N.

A leur réunion d'hier, les échevins dénoncent l'acte que le gouvernement Borden veut faire voter par le parlement.

Le rachat des actions et des obligations du "Canadien Nord" par le gouvernement canadien soulève partout un véritable tollé de protestations. Les dernières en date ont été soulevées au conseil de ville au cours de sa séance d'hier et elles sont contenues dans une résolution que lui adresse une organisation ontarienne : "L'Association de la taxe unique".

La teneur de cette résolution a été approuvée par le conseil sur la proposition de l'échevin Mayrand. Elle se lit à peu près dans les termes suivants :

Attendu que le Canadien Nord a été presque entièrement construit et financé par l'argent du peuple canadien sous forme de boni, d'octrois et de prêts, incluant les prêts effectués par le gouvernement canadien.

Attendu que le gouvernement canadien se propose, à l'heure qu'il est de s'emparer de ce chemin de fer et d'assumer les obligations qui s'y rattachent s'élevant à quelque \$350,000,000, et de payer MM. Mackenzie et Mann pour le capital-actions qu'ils détiennent etc.

Attendu que le gouvernement canadien a déjà prêté à cette compagnie \$45,000,000, en prenant comme garantie collatérale le transport de 45 pour cent du "stock", bien que celui-ci ne représente aucun placement de capital et qu'il n'aura aucune valeur jusqu'à ce que le chemin de fer devienne un succès financier, ce qu'il n'est pas actuellement et ce qui est

peu probable qu'il le devienne. Qu'il soit résolu que nous, les sous-signés, protestons le plus énergiquement possible contre l'achat d'un chemin de fer en banqueroute au prix d'une compagnie solvable ; que nous nous opposons à ce qu'aucun paiement ne soit effectué en vue de payer les actions ordinaires de ladite compagnie ;

Qu'il nous insistons auprès du gouvernement — actuellement créancier pour plusieurs millions de dollars, — pour que, s'il juge nécessaire de faire de nouvelles avances afin de protéger les réclamations contre la compagnie, il s'attache du moins à sauvegarder l'intérêt du public en général dont il est l'agent en s'emparant de l'actif de la compagnie sans faire de paiements supplémentaires aux promoteurs, etc., étant connu que ces derniers ont déjà retiré d'énormes profits de l'entreprise et de la construction du chemin avec l'argent public et qu'ils sont déjà remboursés pour tous les placements qu'ils ont faits de leurs propres capitaux et pour le temps qu'ils ont dépensé.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au premier ministre et au secrétaire d'Etat.

Une deuxième résolution suggère de nationaliser tous les chemins de fer canadiens et de ne plus accorder aucune charte à des compagnies privées.

Le vote du conseil a été de huit pour et cinq contre.

LA CARRIERE DU LIEUTENANT- COLONEL PREVOST

Représentant de Montréal dans le nouveau conseil militaire nommé par le gouvernement pour la mise en vigueur de la conscription.

Le lieutenant-colonel Hector Prevost, qui représente Montréal au nouveau conseil militaire nommé par le gouvernement, pour l'assistance à la mise en vigueur de la loi de la conscription, était une figure bien connue à Montréal il y a quelques années.

Il se retira en 1906 et depuis partageait son temps entre la Californie, Fraserville et la Rivière du Loup, n'ayant pas de résidence permanente à Montréal. Un des gros propriétaires fonciers de cette ville, il était retiré de la vie active des affaires depuis quelques années. Il est âgé de soixante ans. Lorsqu'il vient à Montréal, il loge au Ritz-Carleton.

Le colonel Prevost est un vétéran de la campagne du Nord-Ouest, en 1885, alors qu'il servit comme major dans le 65ème régiment. Il naquit dans la métropole et fut intéressé aux affaires d'entreposage pendant maintes années. Il résidait à l'angle des

rues de la Montagne et Sainte-Catherine, où est maintenant l'édifice Ogilvy.

Lorsque le 65ème régiment fut organisé, en 1885, il y entra comme lieutenant et prit une part active à toutes les affaires militaires. Il organisa la 7ème compagnie. En 1886, il obtint le grade de major et fut attaché à l'Ecole d'Infanterie de Saint-Jean. Il offrit ses services au gouvernement impérial durant une période de trouble, mais ils ne furent pas acceptés. Plus tard, il fit partie du second régiment de la Légion Étrangère, au Tonkin. Il fut nommé aide-camp de lord Stanley et de lord Aberdeen, gouverneurs-généraux du Canada. En 1892, il devint lieutenant-colonel et obtint le commandement du 65ème régiment. Il abandonna ce poste cinq ans plus tard. Le colonel Prevost fut nommé commandant de la 7ème brigade d'infanterie en 1902 et prit sa retraite en 1906.

BRILLANTE ASSEMBLEE AU CLUB LEMIEUX

L'assemblée régulière du club Lemieux, lundi soir, en ses quartiers généraux de la rue Iberville, a tourné pratiquement en assemblée anti-conscriptionniste. La séance était présidée par M. Adolphe Talbot, vice-président, et les principaux orateurs furent MM. Napoléon Séguin, député de Sainte-Marie à la Législature, le docteur Deslauriers et l'échevin Lamarre. Plus de 300 membres, tous des ouvriers, y assistèrent.

M. Séguin, par la suite de la conscription, déclara qu'il se refusait à croire que le gouverneur-général consentit à apposer sa signature au bas du projet Borden. A tout événement, cependant, il dit que les Canadiens-français doivent conserver leur sang-froid et rester calmes. "Les conservateurs et les libéraux d'Ontario, dit-il, seraient bien sages de voir la loi martiale proclamée dans le Québec, pour essayer de faire croire que notre province n'est pas patriote. Mais nous ne tomberons pas dans le piège". M. Séguin répéta, aux applaudissements répétés de l'assemblée que sir Wilfrid Laurier est l'homme qui assure le salut du pays.

Le docteur Deslauriers dit que le gouvernement aura certainement quelque peine à mettre la loi de conscription en vigueur. Il rejeta sur les orangistes d'Ontario toute la responsabilité de la crise que le Canada traverse, en ce moment. Il critiqua la conduite du contrôleur des vivres, et lui reprocha de n'avoir encore rien fait de pratique pour diminuer le coût de la vie.

L'échevin Lamarre prit à partie le bureau des commissaires et dit qu'il est grand temps de débarrasser l'administration de ce bureau encombrant.

Le peuple allemand lui-même, cette manifestation devant être telle que les autres nations du monde puissent être justifiées de l'accepter.

Sans cette garantie, tous traités, tous règlements, toute convention de désarmement, tout engagement d'accepter l'arbitrage au lieu du recours à la force, toute rectification de frontière, toute reconstitution de petites nations, si c'est le gouvernement allemand qui les signe, sont pour tout autre nation ; absolument inacceptables.

Il nous faut attendre de nouvelles manifestations de la volonté des grands peuples des empires centraux. Dieu veuille qu'elles se produisent bientôt et de telle sorte qu'elles fassent renaitre la confiance de tous les peuples, dans la bonne

22, No 2, 1,98; No 3, No 2, 2,32 1/2; No 4, No 2, 2,38; No 6, 7,71; feed, 125
vront la vente.
MONTREAL, 24 août, 1917.
PELLETIER, GUTHRIE, GUTHRIE & MERCIER, BL
LIERS & MERCIER, H
Avocats et procureurs de la Démocr
125

INE—No 2 cew, 62,748; No 3 cew, 62,748; No 4 cew, 62,748; No 5 cew, 62,748; No 6 cew, 62,748; No 7 cew, 62,748; No 8 cew, 62,748; No 9 cew, 62,748; No 10 cew, 62,748; No 11 cew, 62,748; No 12 cew, 62,748; No 13 cew, 62,748; No 14 cew, 62,748; No 15 cew, 62,748; No 16 cew, 62,748; No 17 cew, 62,748; No 18 cew, 62,748; No 19 cew, 62,748; No 20 cew, 62,748; No 21 cew, 62,748; No 22 cew, 62,748; No 23 cew, 62,748; No 24 cew, 62,748; No 25 cew, 62,748; No 26 cew, 62,748; No 27 cew, 62,748; No 28 cew, 62,748; No 29 cew, 62,748; No 30 cew, 62,748; No 31 cew, 62,748; No 32 cew, 62,748; No 33 cew, 62,748; No 34 cew, 62,748; No 35 cew, 62,748; No 36 cew, 62,748; No 37 cew, 62,748; No 38 cew, 62,748; No 39 cew, 62,748; No 40 cew, 62,748; No 41 cew, 62,748; No 42 cew, 62,748; No 43 cew, 62,748; No 44 cew, 62,748; No 45 cew, 62,748; No 46 cew, 62,748; No 47 cew, 62,748; No 48 cew, 62,748; No 49 cew, 62,748; No 50 cew, 62,748; No 51 cew, 62,748; No 52 cew, 62,748; No 53 cew, 62,748; No 54 cew, 62,748; No 55 cew, 62,748; No 56 cew, 62,748; No 57 cew, 62,748; No 58 cew, 62,748; No 59 cew, 62,748; No 60 cew, 62,748; No 61 cew, 62,748; No 62 cew, 62,748; No 63 cew, 62,748; No 64 cew, 62,748; No 65 cew, 62,748; No 66 cew, 62,748; No 67 cew, 62,748; No 68 cew, 62,748; No 69 cew, 62,748; No 70 cew, 62,748; No 71 cew, 62,748; No 72 cew, 62,748; No 73 cew, 62,748; No 74 cew, 62,748; No 75 cew, 62,748; No 76 cew, 62,748; No 77 cew, 62,748; No 78 cew, 62,748; No 79 cew, 62,748; No 80 cew, 62,748; No 81 cew, 62,748; No 82 cew, 62,748; No 83 cew, 62,748; No 84 cew, 62,748; No 85 cew, 62,748; No 86 cew, 62,748; No 87 cew, 62,748; No 88 cew, 62,748; No 89 cew, 62,748; No 90 cew, 62,748; No 91 cew, 62,748; No 92 cew, 62,748; No 93 cew, 62,748; No 94 cew, 62,748; No 95 cew, 62,748; No 96 cew, 62,748; No 97 cew, 62,748; No 98 cew, 62,748; No 99 cew, 62,748; No 100 cew, 62,748; No 101 cew, 62,748; No 102 cew, 62,748; No 103 cew, 62,748; No 104 cew, 62,748; No 105 cew, 62,748; No 106 cew, 62,748; No 107 cew, 62,748; No 108 cew, 62,748; No 109 cew, 62,748; No 110 cew, 62,748; No 111 cew, 62,748; No 112 cew, 62,748; No 113 cew, 62,748; No 114 cew, 62,748; No 115 cew, 62,748; No 116 cew, 62,748; No 117 cew, 62,748; No 118 cew, 62,748; No 119 cew, 62,748; No 120 cew, 62,748; No 121 cew, 62,748; No 122 cew, 62,748; No 123 cew, 62,748; No 124 cew, 62,748; No 125 cew, 62,748; No 126 cew, 62,748; No 127 cew, 62,748; No 128 cew, 62,748; No 129 cew, 62,748; No 130 cew, 62,748; No 131 cew, 62,748; No 132 cew, 62,748; No 133 cew, 62,748; No 134 cew, 62,748; No 135 cew, 62,748; No 136 cew, 62,748; No 137 cew, 62,748; No 138 cew, 62,748; No 139 cew, 62,748; No 140 cew, 62,748; No 141 cew, 62,748; No 142 cew, 62,748; No 143 cew, 62,748; No 144 cew, 62,748; No 145 cew, 62,748; No 146 cew, 62,748; No 147 cew, 62,748; No 148 cew, 62,748; No 149 cew, 62,748; No 150 cew, 62,748; No 151 cew, 62,748; No 152 cew, 62,748; No 153 cew, 62,748; No 154 cew, 62,748; No 155 cew, 62,748; No 156 cew, 62,748; No 157 cew, 62,748; No 158 cew, 62,748; No 159 cew, 62,748; No 160 cew, 62,748; No 161 cew, 62,748; No 162 cew, 62,748; No 163 cew, 62,748; No 164 cew, 62,748; No 165 cew, 62,748; No 166 cew, 62,748; No 167 cew, 62,748; No 168 cew, 62,748; No 169 cew, 62,748; No 170 cew, 62,748; No 171 cew, 62,748; No 172 cew, 62,748; No 173 cew, 62,748; No 174 cew, 62,748; No 175 cew, 62,748; No 176 cew, 62,748; No 177 cew, 62,748; No 178 cew, 62,748; No 179 cew, 62,748; No 180 cew, 62,748; No 181 cew, 62,748; No 182 cew, 62,748; No 183 cew, 62,748; No 184 cew, 62,748; No 185 cew, 62,748; No 186 cew, 62,748; No 187 cew, 62,748; No 188 cew, 62,748; No 189 cew, 62,748; No 190 cew, 62,748; No 191 cew, 62,748; No 192 cew, 62,748; No 193 cew, 62,748; No 194 cew, 62,748; No 195 cew, 62,748; No 196 cew, 62,748; No 197 cew, 62,748; No 198 cew, 62,748; No 199 cew, 62,748; No 200 cew, 62,748; No 201 cew, 62,748; No 202 cew, 62,748; No 203 cew, 62,748; No 204 cew, 62,748; No 205 cew, 62,748; No 206 cew, 62,748; No 207 cew, 62,748; No 208 cew, 62,748; No 209 cew, 62,748; No 210 cew, 62,748; No 211 cew, 62,748; No 212 cew, 62,748; No 213 cew, 62,748; No 214 cew, 62,748; No 215 cew, 62,748; No 216 cew, 62,748; No 217 cew, 62,748; No 218 cew, 62,748; No 219 cew, 62,748; No 220 cew, 62,748; No 221 cew, 62,748; No 222 cew, 62,748; No 223 cew, 62,748; No 224 cew, 62,748; No 225 cew, 62,748; No 226 cew, 62,748; No 227 cew, 62,748; No 228 cew, 62,748; No 229 cew, 62,748; No 230 cew, 62,748; No 231 cew, 62,748; No 232 cew, 62,748; No 233 cew, 62,748; No 234 cew, 62,748; No 235 cew, 62,748; No 236 cew, 62,748; No 237 cew, 62,748; No 238 cew, 62,748; No 239 cew, 62,748; No 240 cew, 62,748; No 241 cew, 62,748; No 242 cew, 62,748; No 243 cew, 62,748; No 244 cew, 62,748; No 245 cew, 62,748; No 246 cew, 62,748; No 247 cew, 62,748; No 248 cew, 62,748; No 249 cew, 62,748; No 250 cew, 62,748; No 251 cew, 62,748; No 252 cew, 62,748; No 253 cew, 62,748; No 254 cew, 62,748; No 255 cew,

s'accordent sur le principe du bill, c'est-à-dire l'acquisition par le gouvernement du système du Canadien Nord.

s'accordent sur le principe du bill, c'est-à-dire l'acquisition par le gouvernement du système du Canadien Nord.

Le député d'Assiniboine déclare qu'il a confiance dans l'honnêteté et la bonne foi des arbitres qui protégeront les intérêts du peuple et rendront justice à Mackenzie et Mann.

M. Turriff est convaincu que les sommes dépensées pour l'achat du Canadien Nord seraient bien placées

M. MICHAUD
M. Michaud, de Madawaska, succède à M. Turriff. Il lit une protestation de financiers d'Edmundston, N.B., contre le projet d'achat du Canadien Nord.
Le ministre des Finances se demandait hier, quelle était la main invisible qui poussait les libéraux à faire une si violente opposition au bill.

Il faudrait plutôt se demander, dit M. Michaud, quelles sont les fortes influences qui ont déterminé le gouvernement à présenter un tel bill à une époque où les contribuables du pays sont taxés au plus haut degré. Le public ne verra certainement pas d'un bon oeil le gouvernement imposer le baillon à l'Opposition.

M. TURGEON
M. TURGEON, de Gloucester, se lève ensuite pour protester en son nom et au nom de ses électeurs contre le bill que le gouvernement veut imposer au pays par la force. Cet acte arbitraire va accentuer la pénible situation financière du Canada.

M. Turgeon est d'avis que le gouvernement devait exproprier la compagnie du Canadian Nord, dès lorsque celle-ci ne pouvait faire honneur à

ses obligations. Le député d'Gloucester ne voit pas sans inquiétude le Canalien Nord passer aux mains du gouvernement, car les chemins de fer nationaux sont loin d'être des mieux administrés.

M. Mackenzie, de Cap Breton, dit que la question de l'achat du Canada-Nord est trop importante pour être discutée en vingt minutes seules.

M. Mackenzie, de Cap Breton, dit que la question de l'achat du Canada Nord est trop importante pour être discutée en vingt minutes seules.

ment. Mais le temps semble bien précieux au gouvernement en ce moment, c'est que celui-ci sent que sa fin approche.

Il n'y a pas de danger que le gouvernement fixe une limite aux exigences de millionnaires, mais quand il s'agit de députés qui se lèvent pour sauvegarder les intérêts du peuple, le gouvernement n'a aucune pitié, il les oblige à ne parler que quelques minutes, telle est la notion que le gouvernement a du temps.

Le député de Cap Breton tourne alors en ridicule les efforts que fait le ministre du Commerce depuis six ans pour retarder les horloges du pays afin d'épargner du temps. Il s'élève avec vigueur contre ces financiers véreux qui, depuis de longues années, viennent dilapider le trésor fédéral. Aujourd'hui, ils veulent se faire gratifier plusieurs millions. Un projet de cette sorte ne peut être profitable au pays et au peuple. L'achat du Canadien Nord est une question qui ne devrait pas être décidée avant d'a-

voir connu le sentiment populaire sur cette question. L'administration privée d'un chemin de fer est appelée à réussir dans son entreprise là où le gouvernement échouera. M. Mackenzie n'en veut comme preuve que l'exemple de la compagnie du Canadien Pacifique. Le député de Cap Breton rappelle les déclarations faites en 1914 par le gouvernement et en particulier par le solliciteur général.

Les dons arrivent au comité de la rue Notre-Dame. — Tous les Canadiens doivent contribuer à cette oeuvre admirable qui se porte au secours des régions dévastées de la France.

En terminant, M. Mackenzie déclare regretter de ne pas avoir assez de temps pour flageller le gouvernement comme il le mérite.

M. GUTHRIE

M. Guthrie fait siennes les paroles de M. Mackenzie et de M. Graham. Il se demande quelle est la meilleure manière de régler la question du Cana-

M. Lapointe, de St-Jacques, Montréal, montre toute l'iniquité cachée sous les termes du bill. Il prouve

chiffres c'est mains, que le gouvernement veut se rendre acquéreur des actions du Canadien Nord, comme si le gouvernement n'avait pas déjà en sa possession, au nom de la Couronne, 400,000 parts.

C'est donc que le prêt fait au Canadien Nord par le gouvernement, en 1914, n'a jamais été garanti par aucune réelle valeur.

Le député de St-Jacques termine en protestant de toutes ses forces contre l'application du bailloin pour étouffer

les justes et nécessaires réclamations des députés libéraux qui, depuis plusieurs mois, sont les seuls et réels représentants du peuple.

M. ERNEST LAPOINTE

M. Ernest Lapointe, de Kamouraska

Le Gouverneur Général

M. Ernest Lapointe, de Kamouraska, succède à M. Lapointe, de St-Jacques. Il déclare que le parlement actuel n'a pas le droit d'adopter un bill de l'importance de celui du Canadien Nord, parce qu'il ne représente

L'an dernier, lorsque le gouvernement a présenté le projet d'extension du terme parlementaire, il fut convenu, en réponse à une question de presse im-

nu qu'aucune question de grosse importance serait traitée sans un appel au peuple. Or nous avons eu le bill de la conscription et l'on discute en ce moment celui du Canadien Nord, deux questions au rang des plus importantes que le parlement canadien ait jamais eu à discuter et à régler.

Le parlement actuel est un parlement moribond qui ne représente plus le peuple du Canada.

Il n'a donc pas les qualités voulues pour adopter un bill comme celui du Canadien Nord.

Le député de Kamouraska proteste énergiquement contre la conduite du gouvernement qu'il déclare arbitraire. Le gouvernement n'a pas le droit de décider de sa politique pour im-

M. Lapointe déclare que les deux côtés de la Chambre s'accordent sur le principe du bill, mais diffèrent d'opinion sur les moyens à prendre pour faire l'achat du Canadien-Nord.

Le gouvernement a peu de respect pour l'opposition, dit-il. Il ne s'est pas contenté d'appliquer le bâillon, mais il a nommé Sir William Meredith arbitre pour le gouvernement, avant même que le bill du Canadien-Nord soit voté en deuxième lecture. Le député de Kamouraska trouve indigne l'action du gouvernement forçant le peuple du Canada à assumer une dette de plus de 600 millions de dollars et laissant la direction de la compagnie à Mackenzie et Mann qui ont conduit **إلى الفاليتة** à la faillite.

3 "LEADERS"™
LES
BIERES
PORTERS ET
Extrait de Malt
DOW

Les consommateurs qui ne peuvent acheter les Bières Dow chez leurs fournisseurs voudront bien s'adresser au département des commandes par la poste, 38 Place Chamblin, Montréal.

101-1-3-6-8-10-13-15-17-20-22-24-27-
29-31

M. Schaffner, député conserva-

teur de courir, dit quelques mots pour répondre à quelques déclarations peu importantes de M. MacLean à propos du trafic du Canadien-Nord dans l'Ouest.

M. Demers, de St-Jean d'Iberville, déclare qu'il n'a pas l'intention de parler longtemps, mais que, s'il le voulait, il ne le pourrait pas à cause des règlements imposés par le gouvernement.

L'action du Canadien-Nord va augmenter énormément la dette du Canada, qui approche le milliard, c'est-à-dire \$125,000 par tête.

L'action du gouvernement va obliger le peuple canadien à donner les millions à une compagnie insolvable

M. Demers rappelle les engagements de 1914. Il rappelle les paroles du solliciteur-général qui disait alors que si la compagnie du Canadien-Nord ne pouvait rencontrer ces échanges, le gouvernement accaparerait les propriétés de la compagnie par voie sommaire.

M. Demers déclare en terminant que le peuple gardera pour ceux qui ont pris part et fait passer le bill du Canadian Nord une opinion qui ne sera pas en faveur de leur honnêteté et de leur bonne réputation.

M. SINCLAIR.

M. Sinclair, de Guysboro, se demande si les députés de l'opposition n'ont pas raison d'être défiants des bonnes intentions du gouvernement lorsqu'on voit avec quelle déloyauté

ture l'on empêche une discussion franche de la question. Le député de Guysboro prouve par des chiffres de combien est tombé le crédit Canadien à l'étranger, en comparaison du crédit des autres pays, et c'est à ce moment que le gouvernement veut augmenter la dette du pays et mener celui-ci à la banqueroute.

M. LACHANCE

M. Lachance, de Québec, mêle sa voix aux protestations unanimes des députés libéraux contre le bill du Canadien Nord. L'honorable M. Sévigny demande à M. Lachance s'il serait prêt à avancer de nouveau 25 à 30 millions au Canadien Nord, puisqu'il s'oppose au bill.

M. Lachance clôt la série des discours. Il est deux heures du matin, alors M. Rainville, président du comité propose que la clause 1, soit déclarée adoptée. L'opposition s'y oppose, le vote est pris et donne 63 en fa-

M. BARRETTE

M. Barrette, de Berthier, vote contre le gouvernement et MM. Descaries et Sévigny pour.

Avant l'ajournement de la Chambre le président de la Chambre annonce que le juge Duff viendra sanctionner certains bills, demain après-midi, à trois heures.

La troisième lecture du bill du Canadien-Nord aura lieu demain.

AVIS AUX MEDECINS

MM. les Médecins pourront s'assurer l'assistance toujours si appréciée

Assistance en obstétrique.	\$1.00 et plus
Visites subséquentes.	35c "
Assistance à une opération.	\$1.00

Recommandations.

Le mari. — Pour qui donc sont ces bas que vous tricotez, ma chère ?

La femme. — Ils sont destinés à une société charitable.

Le mari. — Tu me ferais bien plaisir d'envoyer mon adresse à cette société : ils m'en enverront peut-être

AVIS AUX MEDECINS

MM. les Médecins pourront s'assurer l'assistance toujours si appréciable d'une garde-malade diplômée en s'adressant à l'Association des Gardes-Malades de Villemarie, 773 S. Denis. Tel. Est 3446 aux conditions suivantes :

Assistance en obstétrique.	\$1.00 et plus
Visites subséquentes.	35c "
Assistance à une opération.	\$1.00

Recommandations.

Le mari. — Pour qui donc sont ces bas que vous tricotez, ma chère ?

La femme. — Ils sont destinés à une société charitable.

Le mari. — Tu me ferais bien plaisir d'envoyer mon adresse à cette société : ils m'en enverront peut-être

LE CANADA est imprimé et publié par
LA CIE DE PUBLICATION DU CA-
NADA, Limitée, dont M. J. B. La-
pointe est le Gérant-général, au bu-
reau, Numéro 73 rue Saint-Jacques,
Montréal.

A qui donc va s'adresser maintenant M. Borden pour replâtrer son cabinet décrépit?

UN CITOYEN ANGLAIS DE NOTRE VILLE SE CHARGE DE REPRENDRE AU 'NEW-YORK TIMES'

M. JAMES WHITTAKER, MARCHAND DE NOTRE VILLE, MONTRE
TOUT CE QUE L'ARTICLE DU JOURNAL AMERICAIN PUBLIE
HIER DANS LE CANADA A DE DIFFAMATOIRE POUR LES CA-
NADIENS-FRANÇAIS.

Nous avons déjà publié ici même une lettre de M. James Whittaker, qui tient un magasin de meubles sur le Boulevard St-Laurent. Notre correspondant veut bien nous communiquer aujourd'hui la lettre qu'il vient d'adresser au "New-York Times" en réponse à la dépêche de Montréal qu'il a publiée jeudi dernier et que nous avons reproduite hier matin.

Cette lettre mérite d'être lue et en voici le texte anglais et la traduction:

Ang. 25th 1917.
To the Editor, "New-York Times":—
Your article on page 7 issue August 24th entitled "Preparing to crush Canadian sedition" is a most devilish attempt to again throw the French Canadian people into a wrong light before your American readers. In the early part of the year the government asked for information regarding stocks of arms and Ammunition from Hardware dealers all over Canada. The Canadian Government required this information for specific reasons, your correspondent states "the English hardware firms co-operate with the Government"; "One firm xxx refused to execute more than \$100,000 of orders for revolvers, rifles and ammunition, all from French Canadians within the province". This statement I positively and flatly deny! It is false because:

A.— This amount represents only a small fraction of the seasons' hunting trade.

B.— The North and South Eastern parts of Quebec province are the Canadian hunting grounds par excellence.

C.— Of the 1,600 retail, rural hardware dealers and others handling hunters' supplies in Quebec, over 98% are French and the Communities where such stores are established are French.

D.— For every one wholesale English hardware house, handling fire arms in Quebec there are 6 French establishments that are carrying heavier stocks.

Regarding Military arrangements in Montreal district your Correspondent again subverts truth. We states three Scottish regiments have had their sailing orders cancelled. This is false! It always has been England's policy to keep a small number of her regular troops at all times in every part of the empire; British troops have always been with us here in Canada. We are proud to have them with us! The three Scottish regiments, referred to in your article came here some time ago to replace detachments recalled home. They are here to stay. THEY HAD NO SAILING ORDERS CANCELLED! Several large drafts sailed for overseas a few days ago, with them went several deserters who had been rounded up. Other drafts will leave in a few days. If there is any disturbance in Quebec we don't need British troops to quell it. The Orangemen of Ontario will do it. They say so themselves! They say they need practice!

The reference to English cruisers being despatched to Canadian waters with considerable forces of marines is again a virulent falsehood! English Cruisers patrolling Western Atlantic Routes have their Naval bases in Canadian waters. A certain Canadian harbor has as many as 72 warships at a time on its roads. Montreal has been host to as many as 10 of the smaller vessels "over the week end".

The Montreal street orators, like those of Toronto, Winnipeg and Vancouver (who by the way are not French) do not amount to a Cork in a whirlpool. They do not represent Canadian opinion any more than the howls of the Orange Press of Ontario represents our true National ideals. The position Sir Wilfrid Laurier has taken on the Conscription Bill issue is the stand shared by every loyal Canadian man and woman who looks at our position from the point of the best interest not only of Canada but of all North America!

Your correspondent again errs when he says: "Sir Lomer Gouin, (Premier of Quebec), has no intention of siding the Federal Authorities in the enforcement of Conscription before an election". Sir Lomer Gouin is one of our foremost statesmen. No English province has made such progress or enjoyed greater prosperity than Quebec has under the Constructive statesmanship of Sir Lomer Gouin. He took the province bankrupt without roads, without terminal facilities of any sort and in a few years of aggressive leadership Quebec now has the finest stretch of automobile roads and manifold improvements that put English managed Ontario and the Western provinces to shame. Sir Lomer Gouin has told his people that they must not resort to violence. That if they do it will be his duty to enforce law and order.

Furthermore there will be no toleration of a so-called union government by the Canadian people. A Union Government now would be a bastard one and not representative. The Canadian people will not stand for political illegitimacy in the government of our country.

Yours truly,
JAMES A. WHITTAKER,
2210 St-Lawrence Boulevard,
Montreal, Can.
(A suivre à la page 5)

LE MAJOR D. LA VIOLETTE SUCCOMBE AUX BLESSURES DES COMBATS DE COURCELETTE

Il était le type du véritable soldat. — Son corps est exposé en chapelle ardente au 65e.

Un deuil cruel vient de frapper le 65ème régiment de carabiniers et les vaillants survivants du légendaire 22ème régiment d'outremers: le major Lambert Dumont La Violette est mort hier après-midi.

Il a succombé aux glorieuses blessures reçues à Courcellette, l'année dernière.

La dépouille mortelle du major est exposée en chapelle ardente, dans le salon d'honneur de l'arsenal du 65ème régiment avenue des Pins.

Agé seulement de 25 ans, le major Lambert Dumont La Violette est le type du soldat dont le courage accompagné d'une rare intelligence a accompli des exploits extraordinaires qui l'ont fait remarquer de ses chefs et lui ont permis de gagner ses épaulettes sur les champs de bataille.

Cette mort prématurée d'un officier de valeur causera des regrets sincères parmi ceux qui ont connu le major La Violette. Parti comme simple soldat dans le 22ème régiment, Lambert Dumont La Violette se distinguait en premier lieu à la mémoire du bataillon d'Ypres.

Tout le monde a encore à la mémoire le splendide exploit accompli par le régiment de Canadiens-français du 22ème qui subissaient pour la première fois les terribles effets des gaz asphyxiants.

Grâce à la bravoure de ces héros canadiens, grâce à l'énergie indomptable d'hommes comme le major La Violette, l'ennemi fut arrêté, l'Allemagne ne franchit pas les lignes.

Promu rapidement pour sa belle conduite, La Violette obtint la périlleuse mission d'officier de liaison; il était passé maître dans ces fonctions et aussi au front ne le connaissait-on que sous le nom de "roi des éclaireurs", "dare devil of the army".

St-Eloi, Festubert, St-Julien, et malheureusement Courcellette où il devait tomber frappé d'un éclat d'obus, ont relaté ses exploits; partout il se conduisit avec vaillance, partout ses

chefs lui ont adressé leurs chaudes félicitations.

A Londres, couché sur un lit d'hôpital, il reçut des mains même du roi George V, la récompense de ses services: le Croix du Mérite.

Évacué au Canada en janvier dernier, le major La Violette souffrait beaucoup de sa blessure.

On se souvient du touchant incident sur le terrain de McGill lors de la visite du maréchal Joffre à Montréal, lorsque étendu sur un brancard, le major se fit transporter sur ce terrain, et voulut encore voir la figure du vainqueur de la Marne; le maréchal Joffre informé de la présence du vaillant officier canadien-français blessé, s'approcha de lui et paternellement l'embrassa visiblement ému.

Des lettres provenant de personnes dignes de foi, telles que le R. P. Doyon, chapelain du 22ème, du colonel A. Dubuc, D. S. O. du 2ème bataillon, et du colonel Tremblay, commandant le 22ème valent le courage, l'héroïsme dont a fait preuve en maintes circonstances le major La Violette.

Aujourd'hui vers 10 heures, un détachement d'officiers, composé du major Gingras D. S. O., des capitaines Mackay, Papin, au et Dubré et de plusieurs sergents se rendront à l'église Notre-Dame recevoir des mains de M. le curé Labelle, les drapeaux du 22ème régiment qui seront ensuite placés devant la dépouille mortelle du major dans la chapelle ardente, à côté de l'épée et de l'uniforme du défunt. Une garde d'honneur entourera le corps jusqu'au moment de l'enterrement qui aura lieu samedi prochain à la cathédrale.

Par une coïncidence vraiment extraordinaire, presque au moment où le major La Violette fermait les yeux pour toujours, sa commission d'officier parvenait à l'état-major du 65ème.

Le parchemin officiel fut remis à sa mère, Mme Dumont La Violette.

COMME LE "CANADA" L'A DÉJÀ ANNONCÉ LE PROJET DE COALITION DU PREMIER MINISTRE EST UN VRAI FIASCO ET LE "STAR" LUI CONSEILLE D'ABANDONNER LA PARTIE

M BORDEN N'A PAS ENCORE RAISON DE SE DECOURAGER; IL RESTE ENCORE DES GENS AVEC LESQUELS IL POURRA NEGOCIER

QUELQUES HOMMES QUE LE CHEF DE NOTRE GOUVERNEMENT POURRAIT APPROCHER A DEFAUT D'AUTRES.

Les événements nous donnent raison. Il y a quelque temps, nous disions que le projet de coalition de Sir Robert Borden était voué à un fiasco inévitable; aujourd'hui, les journaux ministériels sont unanimes à dire qu'en effet le premier ministre a manqué son coup. Qu'on lise la "Gazette", le "Star", la "Patrie"; tous reconnaissent qu'il n'y a plus d'espoir pour M. Borden de ce côté.

Les raisons en sont bien simples et notre correspondant d'Ottawa les signalait l'autre jour.

Nous les résumons: Les libéraux anticonscriptionnistes, cela va de soi, ne s'allieront pas à un chef qui a voulu imposer la conscription.

Les libéraux conscriptionnistes ne veulent pas d'un chef dont l'administration n'est qu'une série de scandales, et qui a été si néfaste pour le pays.

Les "Grain Growers" ne peuvent non plus faire cause commune avec M. Borden, qui n'a jamais voulu rien faire pour eux et qui, aujourd'hui, se tourne vers eux, parce qu'il est en péril.

Les ouvriers ne sauraient non plus secourir M. Borden, dont le gouvernement s'est moqué des revendications ouvrières.

Les cultivateurs songent encore moins à s'allier à un homme qui n'a jamais voulu obtenir pour eux un adoucissement douanier.

C'est en vain que les journaux ministériels proclameront M. Borden comme le plus grand cabinetmaker, M. Borden ne nous a pas encore donné une preuve de son savoir-faire et pour justifier les éloges dont la presse à gages l'accable, au grand amusement du public.

CEUX A QUI M. BORDEN POURRAIT S'ADRESSER

Pour former son fameux cabinet de coalition, M. Borden s'est adressé à peu près à tout ce que la politique contient d'hommes d'un certain calibre.

Jamais tant de portefeuilles ont-ils été offerts... et refusés.

M. Borden s'est mis dans la position dégradante de mendier partout une aide pour son gouvernement décrépit.

Nous voulons être charitables

Et nous lui signalerons quelques noms de personnages auxquels il ne s'est pas encore adressé et qui pourraient peut-être entrer dans son ministère:

Sir Rodmond Roblin; Mlle Edwards;
Hon. M. Caldwell; M. Dewitt Foster;
L'entrepreneur Kelly; M. J. T. Garland;
Le colonel Allison; Hon. W. K. Flemming;
Le maestro Lignanti;

Et dans la politique internationale:

Le Kronprinz; Ferdinand de Bulgarie;
Bethmann-Hollweg; L'ex-roi Constantin de Grèce...
Nicolas II;

Nul doute que parmi ces personnalités M Borden n'arrive à replâtrer son cabinet.

POURQUOI LE PAIN SE VEND PLUS CHER ICI QU'À TORONTO

Le greffier-adjoint de la ville reçoit de M. F. O'Connor un document explicatif de la situation créée à Montréal par le coût élevé du pain.

Nous publions ci-dessous un document assez intéressant que M. René Beauséjour a reçu de M. F. O'Connor, le commissaire intérimaire du coût de la vie en réponse à une lettre qu'il adressait ces jours derniers au ministère du Travail relativement au coût élevé du pain à Montréal.

On y verra les explications fournies à ce sujet par le fonctionnaire officiel du gouvernement:

Département du Travail,
Ottawa, 25 août 1917.

Cher monsieur,

Ce département s'est enquis du coût du pain et est maintenant en position de fournir des renseignements qui pourront servir de réponse à votre lettre du 24 juillet, concernant le prix du pain à Montréal. Vu que notre département a été informé par le ministère du Travail relativement au coût élevé du pain à Montréal.

On y verra les explications fournies à ce sujet par le fonctionnaire officiel du gouvernement:

Le prix de la farine est virtuellement le même dans toutes les cités. Les chiffres relatifs aux frais d'exploitation tendent à indiquer que, sur la base de la consommation du pain, les coûts aux boulangers d'Ontario qu'à ceux de Montréal. Cela est peut-être dû à ce que les salaires sont plus élevés à Montréal qu'en Ontario et que les employés sont moins nombreux dans les boulangeries d'Ontario et sont plus compétents.

En ce qui concerne le coût total, la livre, les chiffres montrent qu'il en coûte aux boulangers de Montréal un cent de plus la livre qu'aux boulangers d'Ontario pour produire le pain. C'est ce qui explique la différence dans le prix de vente dans ces deux localités.

Quant à la situation commerciale des boulangers en général, c'est là le point important à considérer. Le boulanger fait-il des profits illégitimes ou simplement justes et raisonnables? L'on prétend qu'au delà de 7,000

tares de farine des boulangers et toute réduction dans le coût de la farine est indiquée dans notre état mensuel des frais. Vous pouvez être convaincu que ce n'est que dans des cas très rares qu'un boulanger a acheté de la farine au plus haut prix atteint récemment.

L'on a dans la plupart des cas acheté la farine à un prix plus près du prix le plus bas alors coté que du prix le plus haut coté ce printemps et cet été. Par conséquent, la diminution de \$3 dans le prix dont vous parlez ne saurait être prise comme base d'une réduction possible. Si les boulangers s'étaient fait payer pour leur pain sur la base de \$16 ou \$17 par baril de farine, le prix du pain aurait monté beaucoup plus qu'il ne l'a fait et aurait eu beaucoup plus de chances de baisser. Mais ils ne l'ont pas fait. Ils ont basé leur prix sur le coût réel de la farine qui est entrée dans le pain.

J'aime à croire que ces renseignements sont bien ceux que vous désirez avoir et je demeure
Veuillez bien dévouer,
(Signé) W. F. O'CONNOR,
Commissaire intérimaire re Coût de la vie.

M. René Bauset,
Greffier adjoint de la cité,
Montréal, P. Q.

CONVENTUM A LOUISEVILLE

En vue de la préparation d'un Conventum pour célébrer le 25e anniversaire de la fondation du Collège de Louiseville, tous les anciens élèves sont instamment priés d'envoyer leur adresse, le plus tôt possible, au secrétaire du Comité d'organisation Collège de Louiseville, Que.

ADORATION NOCTURNE

Les membres de l'Adoration Nocturne sont priés de se rendre ce soir, mercredi, à 8 heures, à la chapelle des Soeurs Grises, rue Dorchester Ouest, pour la célébration des Quarante Heures.

Entrée: No 25 rue Saint-Mathieu.

ON DEMANDE

On demande des charretiers d'expérience pour faire la livraison du journal.

S'adresser à l'administration, "LE CANADA," 73 St-Jacques.

LE CANADA est imprimé et publié par la CHÉ DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. LaPointe est le Gérant-général, au bureau, Numéro 73 rue Saint-Jacques, Montréal.

LES SOLDATS AU FRONT VOTENT CONTRE LA CONSCRIPTION

A LA SUITE D'UN DEBAT SOUS LES AUSPICES DE LA Y. M. C. A. DE WHITBY, LA GROSSE MAJORITE DES AUDITEURS REJETTE CETTE MESURE

Un de nos jeunes compatriotes fait une belle campagne parmi ses frères d'armes.

Un de nos lecteurs veut bien nous communiquer une lettre qu'il a reçue d'un de ses jeunes amis sous les drapeaux; une fort intéressante lettre qui nous permet de connaître l'opinion de nos poilus sur les questions qui se discutent ici.

On verra à la fin de cette lettre qu'un débat sur la conscription s'est terminé par le rejet de cette mesure.

Voici la lettre de notre jeune compatriote:

Seaford, Ang., 12 août, 1917.

Monsieur:

En lisant les débats sur la conscription, je vois que presque tous nos députés canadiens-français admettent que la province de Québec n'a pas fait autant que les autres provinces et trouvent des moyens de l'excuser et expliquent pourquoi.

Avant de faire des efforts pour l'excuser, ne serait-il pas mieux de voir si réellement la province de Québec est en arrière des autres provinces du Canada, pour moi la province de Québec a fait plus que les autres et surtout les Canadiens-français. J'ai souvent des discussions avec des Anglais, et je n'ai pas encore manqué de convaincre mon homme en cinq minutes; et dans chaque cas on m'a répondu que j'avais raison.

Voici comment je m'y prends:

La province de Québec est une province agricole (surtout pour les Canadiens-français), malgré qu'elle ait 500,000 de population de moins que la province d'Ontario, elle a 30,000 enfants en dessous de cinq ans de plus que l'Ontario. J'ai pris ces chiffres dans la "Presse" de Montréal; si elle a 30,000 enfants en dessous de cinq ans elle doit avoir 100,000 en dessous d'âge militaire de plus qu'Ontario. Les Canadiens-français sont presque tous des cultivateurs, et si un cultivateur a plus de fils qu'il lui en faut pour cultiver sa ferme, il garde ceux dont il a besoin, et les autres émigrent dans les autres provinces où ils ont plus de chances de succès que dans la province de Québec. Ainsi diminuant la population mâle de Québec et augmentant celle des autres provinces pendant que la population féminine de la province de Québec reste la même.

Maintenant il ne faut pas croire que ces Canadiens-français dans les provinces anglaises n'ont pas répondu au recrutement, car j'ai été à deux différents camps ici, Withy et Seaford et on entend parler le français comme à Montréal.

Si un père de famille de la province de Québec a un ou plusieurs fils qui se sont enrôlés dans l'Ontario, la Colombie-Anglaise ou au Yukon, mesieurs les Anglais voudraient que ceux dont il a besoin avec lui s'enrôlent pour balancer avec ceux qui se sont enrôlés dans les autres provinces.

Je donnerai pour exemple le Yukon où la population est mélangée; il y a des gens de tous les pays du monde, nous sommes 250 dans la "Yukon Infantry Coy."; il y a 35 Monténégrins, 1 Mexicain, 2 Italiens, 2 Norvégiens, 3 Français, 4 Australiens, 30 Américains et 4 nés au Yukon; il reste environ 170 sujets britanniques dont 100 au moins sont des fils Britanniques; il y a environ 70 Canadiens, accordés en 90; sur ces 90, il y en a 27 de la province de Québec dont 20 sont des Canadiens-français, il reste donc 63 à diviser entre les huit autres provinces, soit une moyenne de 8 par province contre 27 de la province de Québec. A Victoria, C. A., j'ai été informé qu'il y avait environ 420 Canadiens-français qui s'étaient enrôlés.

LA CONSCRIPTION

J'assistais en mai dernier à un débat à Withy. Le sujet du débat était: "DOIT-IL Y AVOIR CONSCRIPTION AU CANADA". La salle de la Y. M. C. A. n'a pas pu contenir tout le monde, il y avait environ 2,000 soldats canadiens; le débat était entre quatre soldats, deux pour et deux contre. Quatre jeunes gens de talent, tous diplômés de diverses universités du Canada ont fait les frais de la discussion. Le président a présenté les orateurs et a annoncé que l'auditoire serait juge. La discussion finie le vote a été pris par une levée de mains, et plus de 1,500 ont levé la main contre la conscription; il n'y avait pas 25% en faveur, moi-même je suis en faveur du recrutement volontaire mais je suis anticonscriptionniste.

Si je vous écris ceci, c'est pour vous rappeler que les Canadiens qui ont laissé la province de Québec se considèrent encore de la province de Québec, et si vous n'êtes pas déjà renseignés sur ces faits là il est bon que vous le sachiez avant les élections.

Le parti libéral n'a rien à craindre du vote des soldats ici.

J'ai l'honneur d'être,
Votre bien dévoué.

PLACEZ VOS ASSURANCES FIDELITÉ DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED, LONDRES, ANG.) FONDÉE EN 1719 A.D.

HORACE J. LABRECQUE AGENT GENERAL, DÉPT. FRANÇAIS, 260, RUE ST-JACQUES, TEL. MAR 955.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liquors et cigares de choix

Repas réguliers à 35c.

187 BOULEVARD ST-LAURENT

LE CANADA est imprimé et publié par la CHÉ DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. LaPointe est le Gérant-général, au bureau, Numéro 73 rue Saint-Jacques, Montréal.

PROFITEZ de cette AUBAINE

\$5.00 DENTIER \$5.00

NOS DENTS SONT TRES BELLES, NATURELLES ET GARANTIES.

Satisfaction à tous.

Plombages en or, argent, platine, porcelaine.

Nous posons les DENTS sans peine, d'après les méthodes les plus nouvelles, c'est le dernier mot en art dentaire.

UN DENTIER De première qualité, GARANTI pour \$5.00

ADRESSEZ-VOUS A L'INSTITUT DENTAIRE DU FRANCO AMERICAN MEDICAL INSTITUTE (INCORPORÉ PAR LE GOUVERNEMENT) 164, rue Saint-Denis, Montréal. UN PEU PLUS BAS que la rue Ste-Catherine.


